



BIT-ÉVALUATION

- Titre du projet : **Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar – Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro)**
- ILO TC/SYMBOL: **MDG/19/51/MUL**
- Type d'évaluation : **Mi-parcours, interne**
- Pay(s) : **Madagascar**
- Résultat(s) du P&B : **Résultat stratégique 7, Produit 7.2**
- ODD(s) **ODD 8 cible 8.8**
- Date de l'évaluation : **Novembre 21 à Janvier 2022**
- Nom(s) de l'évaluateur : **Pacome DESSERO team leader/ Masy Andriamparanony**
Membre de l'équipe
- Bureau Administratif : **OIT/BP-Antananarivo**
- Bureau Technique : **LABADMIN/OSH**
- Pour les évaluations conjointes : **Organisation responsable : N/A**
Autres organisations participantes : N/A
- Fin du projet (date): **Septembre 2022**
- Donateur : pays et budget US\$ **Fonds fiduciaire multi-donateurs, 1 million USD**
- Gestionnaire de l'évaluation : **Justine Tillier**
- Budget de l'évaluation:
- Mots clés : **Santé et sécurité au travail, chaînes d'approvisionnement, inspection du travail**

Cette évaluation a été réalisée selon les procédures et politiques d'évaluation du BIT. Le rapport n'a pas été révisé, mais a fait l'objet d'un contrôle de qualité effectué par l'Unité d'Évaluation du BIT

Table des matières

Contents

1	Résumé exécutif	5
2	Bref rappel sur le projet et son contexte.	18
3	Stratégie de mise en œuvre du projet.....	18
3.1	Les objectifs du projet et résultats attendus du projet.	19
4	Cadre, objectifs, utilisateurs et champ de l'évaluation.	20
4.1	Cadre de l'évaluation.	20
4.2	Objectif de l'évaluation.	21
4.3	Champ et portée de l'évaluation.	21
4.4	Destinataires de l'évaluation.	21
4.5	Critères et questions évaluatives.	22
5	Méthodologie de l'évaluation.....	24
5.1	Réunion de cadrage et revue documentaire.....	25
5.2	Identification des institutions et personnes interviewées et élaboration des outils de collecte de données.	25
5.3	Elaboration des outils de collecte de données.....	27
5.4	Phase de collecte des données en ligne et en présentiel.....	27
5.5	Atelier de restitution.	27
5.6	Analyse des données et production du rapport provisoire et final de l'évaluation,	27
5.7	Limites méthodologiques de l'évaluation.	28
6	Les principaux résultats de l'évaluation.	28
6.1	Pertinence et validité du projet.....	28
6.2	Validité du projet.	30
6.3	Performances et efficacité du projet.	31
6.4	Efficiences dans l'utilisation des ressources.....	45
6.5	Orientations vers l'impact et la durabilité du projet.	47
6.6	Genre et non-discrimination.	48
6.7	Autres thèmes transversaux.	49
6.8	Conclusion générale.	49
7	Leçons apprises (LA) et bonnes pratiques (BP).	50
7.1	Bonnes pratiques (BP).	50
7.2	Leçons apprises	51
8	Recommandations pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires.....	51
	Annexe 1. Termes de référence	53
	Annexe 2 : Matrice d'évaluation	70
	Annexe 3 : Outils de collecte de données	79
	Annexe 4. Liste de participants	82
	Annexe 5 : Canevas des leçons apprises et bonnes pratiques	85

Listes des tableaux

Tableau 1 Résultats attendus par objectif.

Tableau 2 Liste des personnes interrogées par cible et par localité

Tableau 3. Niveau des réalisations par résultat

Tableau 4. Niveau des réalisations par indicateur

Liste des sigles et abréviations

BIT	Bureau International du Travail
BMAS	Bundesministerium für Arbeit und Soziales
BP	Bonne Pratiques
CAD	Comité d'aide au développement
CC	Conseil Coton
CIC	Comité Interministériel du Coton
CNaPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNP	Comité National de Pilotage
CSST	Comités Sécurité et Santé au Travail
CTM	Conférence des Travailleurs de Madagascar (Plateforme intersyndicale)
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
ENAM	Ecole Nationale d'Administration de Madagascar
ENMG	Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes
FISEMA	Firaisan'ny Sendikan'ny Mpiasa eto Madagasikara
FUNHECE	Fund Health Center
GEFP	Groupement des Entreprises Franches et Partenaires
GEM	Groupement des Entreprises de Madagascar
INSPC	Institut National de Santé Publique et Communautaire
INTra	Institut National du travail
LA	Leçons Apprises
LABADMIN/OSH	Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail
MFPLS	Ministère du travail, de l'emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSTIE	Organisation Sanitaire Tananarivienne Inter-entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme Pays pour le Travail Dément
PRODOC	Document de projet
RJSET	Réseau des Journalistes Spécialisés en Emploi et Travail
SMIA	Service Médical Interentreprises d'Antsirabe
SMT	Services Médicaux du Travail
SST	Sécurité + Santé pour Tous/ Sécurité et Santé au Travail
T4DW	Trade for Decent Work
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNEG	United Nations Evaluation Group
UNSDCF	Plan Cadre de Coopération des Nations pour le Développement Durable
VZF	Fonds Vision Zéro

1 Résumé exécutif

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la santé et la sécurité au travail, [Sécurité + Santé pour Tous](#) qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Dans le cadre de ce Programme, grâce au financement apporté par le [Fonds Vision Zéro \(VZF\)](#) qui porte ses efforts sur les chaînes mondiales d'approvisionnement, l'OIT a procédé à une [analyse](#) approfondie des facteurs incitatifs et des contraintes conditionnant l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la filière du textile à Madagascar. Cette analyse, réalisée dans la [première phase du projet](#), a fait émerger un certain nombre de défis et d'opportunités pour l'amélioration de la SST dans la chaîne. Sur cette base, le projet travaille avec des acteurs et des institutions nationales, régionales et sectorielles pour promouvoir la santé et la sécurité pour l'ensemble des travailleurs.

Stratégie de mise en œuvre du projet.

Le projet fait suite à une première phase pilote mis en œuvre à Madagascar de juillet 2017 à décembre 2020. Financée par la France dans le cadre du VZF, une analyse approfondie des contraintes et des facteurs incitatifs pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la filière du textile à Madagascar avait notamment été réalisée. Les résultats ont ensuite servi à rédiger des recommandations concrètes visant à améliorer la SST dans l'ensemble de la chaîne.

Dans cette seconde phase allant de Janvier 2020 à Septembre 2022, le projet renforce les interventions déjà menées afin d'améliorer durablement la sécurité et la santé au travail et promouvoir une culture de prévention dans la filière textile à Madagascar. Le projet s'approche des multinationales ayant des opérations et/ou s'approvisionnant à Madagascar en vue de les informer sur la situation des travailleurs comme leur sécurité et leur santé et aussi d'améliorer leur politique et pratiques en matière de SST.

Les objectifs du projet et résultats attendus du projet.

A long terme, l'objectif est de réduire durablement le nombre de décès, d'accidents du travail et de maladies professionnelles et de créer une culture de prévention dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar.

Le tableau 1 Résultats attendus par objectif.

Objectifs immédiats	Résultats attendus
OI 1. L'environnement mondial pour la promotion de conditions de travail sûres et salubres dans le secteur textile est amélioré	1.1. Les entreprises multinationales opérant et/ou s'approvisionnant à Madagascar sont davantage engagées à accroître la conformité avec les normes de SST

Objectifs immédiats	Résultats attendus
OI 2 : Les cadres nationaux pour remédier aux déficits en matière de SST et faire appliquer les lois sur la SST dans la chaîne d'approvisionnement du textile sont renforcés	2.1. La ratification et la mise en œuvre effective des trois Conventions de base en matière de SST sont promues
	2.2. : La capacité de l'inspection du travail pour améliorer le respect du droit du travail dans la filière textile, notamment en matière de SST, est renforcée
	2.3. : La capacité de la magistrature à statuer sur les affaires relevant du droit du travail est améliorée
	2.4. : Les travailleurs de l'économie informelle ont accès à de meilleurs services de santé au travail
	2.5. Les institutions nationales et régionales ayant pour mandat de promouvoir la SST sont mieux coordonnées
OI 3 : Les mécanismes visant à améliorer la SST sur le lieu de travail dans le secteur textile sont améliorés	3.1. : Les capacités des acteurs clés de la filière sont renforcées afin de promouvoir la SST aux stades de la production du coton
	3.2. : Les employeurs et les travailleurs ont la capacité de prendre des mesures visant la promotion de la SST dans les usines textiles
	3.3. : Les agriculteurs du coton sont formés pour mettre en place des pratiques agricoles vertes, plus productives et durables

Cadre de l'évaluation.

L'évaluation du BIT a pour objectif la responsabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle est menée selon les critères et les approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

Cette évaluation a été conduite conformément à la politique du BIT en la matière. En effet, tout projet doté d'un budget d'au moins 1 million de dollars US et de moins de 5 millions de dollars US est sujet à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale, dont l'une doit être interne. La présente évaluation à mi-parcours est conduite par un évaluateur formé par EVAL comme évaluateur interne, appuyé par un consultant national et géré par la chargée de programme de l'équipe en charge des programmes et des opérations, avec le soutien technique du Senior Régional Monitoring and Evaluation Officer.

En particulier, cette évaluation s'est conformée aux directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats ; et la liste de contrôle 3 des Directives d'EVAL,

intitulée « Préparation du rapport initial » ; Liste de contrôle 4 « méthodologies de validation » ; et liste de contrôle 5 « Préparation du rapport d'évaluation ».

Objectifs, champ et destinataires de l'évaluation.

Objectif de l'évaluation.

En tant qu'évaluation à mi-parcours, cette évaluation doit notamment servir à obtenir une vue d'ensemble des progrès réalisés à ce jour et à faire des recommandations constructives pour la suite du projet. En outre, le projet étant une continuation d'une première phase de mise en œuvre à Madagascar, l'évaluation devra identifier si le projet continue d'exploiter les réalisations, partenariats et relations passés et s'il est capable d'amplifier ces résultats en termes d'échelle, de portée et de durabilité.

Plus spécifiquement, la présente évaluation à mi-parcours a pour objectifs de :

- Passer en revue la pertinence et l'adéquation de la conception du Projet ;
- Examiner les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats convenus ;
- Examiner la pertinence des stratégies, des partenariats et les contraintes à surmonter, pour contribuer de manière significative aux objectifs du Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous et à l'initiative VZF ;
- Identifier les défis majeurs, les forces et les faiblesses du Projet ;
- Vérifier si le projet a adapté son action pour répondre aux défis posés par la pandémie de COVID-19 ;
- Vérifier si le projet a exploité les résultats et les partenariats obtenus lors de la première phase du projet ;
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques et proposer des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du Projet VZF.

Champ et portée de l'évaluation.

L'évaluation à mi-parcours couvrira l'ensemble des activités du projet financé par le fonds fiduciaire multi donateurs du VZF jusqu'à la date de l'évaluation. L'évaluation se focalisera sur le projet *Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar - Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro) (MDG/19/51/MUL)* mais prendra en considération, dans les éléments de contexte, les deux autres composantes de l'initiative VZF à Madagascar, à savoir, la composante « construction » financée par la France et la composante « réponse à la COVID-19 » dans le secteur textile, financée par l'Allemagne.

Destinataires de l'évaluation.

Les principaux destinataires de cette évaluation à mi-parcours, interne sont :

Pour le BIT :

- Le Bureau Pays de l'OIT pour Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles et ses mandants ;
- Le Secrétariat du VZF et plus largement du Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous, géré par le service LABADMIN/OSH ;
- L'ensemble des membres du comité directeur du VZF et en particulier BMAS ;
- Le Comité de pilotage du projet ;

- Les institutions publiques de Madagascar (le Ministère du travail et le ministère de la santé) ;
- La Plateforme intersyndicale dénommée la Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM) ;
- Le Groupement des Entreprises Franches et partenaires (GEFP).

Méthodologie de l'évaluation.

Cette évaluation a été réalisée par deux évaluateurs (un évaluateur interne du BIT en tant que team leader et un évaluateur national basé à Madagascar). Elle a fait appel à des méthodes qualitatives et quantitatives, qui ont pris en compte les contraintes et opportunités liées à la mise en œuvre des activités, la progression vers l'atteinte des résultats escomptés et l'orientation vers l'impact et la durabilité du projet.

L'évaluation a été réalisée selon les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Conformément à l'approche axée sur les résultats appliqués par le BIT, l'évaluation a porté sur l'identification et l'analyse des résultats en abordant des questions clés liées aux préoccupations d'évaluation et à la réalisation des résultats/objectifs immédiats des projets en utilisant les indicateurs des cadres logiques comme référence. L'analyse a surtout reflété le « pourquoi » des résultats obtenus.

L'évaluation est conduite selon une méthodologie qui comprend les quatre phases suivantes :

- a) Réunion de cadrage et revue documentaire ;
- b) Identification des participants à l'évaluation et élaboration des outils de collecte des données ;
- c) Collecte des données en ligne et en présentiel et atelier de restitution ;
- d) Analyse et production des rapports de l'évaluation, provisoire et final.

Pour répondre aux questions d'évaluation, les consultants ont utilisé une approche combinant plusieurs méthodes de collecte des données : la revue documentaire, les entretiens individuels et en groupes semi-structurés avec les parties prenantes et les bénéficiaires (capturant la perspective des différentes catégories par sexe, âge, situation de vulnérabilité etc.) et d'autres personnes ressources (Le BIT, les bailleurs et des acteurs sociaux, etc.). Par la suite, un atelier de restitution des premiers résultats a été organisé avec les différents acteurs clés du projet, pour recueillir leurs appréciations, commentaires et recommandations afin d'affiner les premières constatations.

Principaux résultats par critère.

Pertinence et validité du projet.

Le projet VZF répond bien aux priorités du gouvernement malgache en matière de sécurité et santé au travail. Au niveau institutionnel (objectif 2), le projet travaille à la ratification et à la mise en œuvre effective des Conventions de base de l'OIT en matière de SST ; à l'amélioration de la coordination entre les différentes institutions en charge de la promotion de la SST. Il renforce la capacité des partenaires sociaux à promouvoir la SST ; facilite l'accès des travailleurs de l'économie informelle aux

services de santé au travail et renforce les capacités de l'inspection du travail et de la magistrature à faire respecter le droit du travail.

Il s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la sécurité et la santé au travail *Sécurité + Santé pour Tous* qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Il contribue aux résultats 2.1 - L'application de la législation en faveur de l'emploi décent est renforcée, 2.2 - L'implication des partenaires sociaux dans la formulation des politiques économique et sociale du pays par le dialogue social connaît un progrès sensible du PPTD 2015-2019 et à la priorité 2 « Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises » du PPTD 2021-2023 de Madagascar.

En termes de cohérence avec l'initiative globale VZF, il est à noter que ce projet est bien aligné avec les objectifs de l'initiative global du Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous.

Le projet VZF est également en adéquation avec les besoins et les attentes des parties prenantes de la chaînes de valeur du textile. A travers ses objectifs, le projet répond aux besoins des travailleurs de l'informel et du formel.

Validité du projet.

Le cadre des résultats du projet VZF Madagascar est élaboré conformément aux exigences de la gestion axée sur les résultats : les relations de causes à effets entre ses différents composants, c'est-à-dire les liens entre les activités, les résultats et les objectifs sont assez claires. Cependant les indicateurs du projet ne sont pas directement intégrés dans le Prodoc pour faciliter la lecture et la compréhension de la logique du projet à travers ces indicateurs qui constituent les critères de mesure concrets.

Performances et efficacité du projet.

Au vu de la performance globale, il est bon de noter que le projet est sur la bonne voie avec des résultats globalement satisfaisants. Sur les 39 indicateurs dont dispose le projet, 18, soit 50% sont entièrement achevés, 12 soit 31% sont en cours de réalisation et 09 soit 23% sont au stade zéro.

Certains acquis clés de ce projet feront tache d'huile dans la vie de la nation et laissent entrevoir un impact considérable et durable :

- Le pays a lancé le processus de réforme du code du travail qui désormais inclut des dispositions mises à jour en matière de SST en anticipant sa mise en conformité avec les trois Conventions de base sur la SST (n° 155, 161 et 187).
- La Task-Force SST composée de 12 inspecteurs du travail référents mis en place, équipée et formée dans la phase antérieure du Projet avec l'appui technique du BIT, a continué, suivant son engagement, de mutualiser aux Inspecteurs et Contrôleurs du travail leur acquis en matière de contrôle de la SST dans la Construction. C'est ainsi que 109 Inspecteurs et Contrôleurs du travail ont bénéficié en 2021 de formation. Les médecins de travail d'une vingtaine de SMT sont formés sur la promotion de la SST et la riposte à la COVID-19 et la question du VIH-SIDA en milieu de travail. Un contact a été

effectué par le Projet auprès de l'Institut National de Santé Publique et Communautaire (INSPC) pour l'impliquer davantage dans les formations en SST des Médecins qui s'y spécialisent. Ce contact vise à faire bénéficier aux médecins de travail des connaissances à jour sur la SST en complétant et relayant l'appui apporté par des professeurs belges qui viennent former les Malgaches de temps en temps.

- Un plan stratégique élaboré sur la SST pour les inspecteurs du travail qui ont accompagné 113 entreprises pour la mise en œuvre des mesures de prévention et de riposte à la Covid19.

Pour ce qui concerne l'implication des multinationales opérant dans le domaine du textile à Madagascar, une cartographie de ces entreprises a été faite. Aussi, l'équipe du projet en collaboration avec les spécialistes de LABADMIN/OSH ont produit cinq vidéos éducatives sur la promotion de la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales opérant à Madagascar. Le matériel aborde les questions de SST dans les secteurs du textile et de la construction. Cependant des retards sont à noter dans ce domaine : la mise en relation avec ces multinationales n'a pas pu être encore réalisé. Un certain nombre d'activités essentielles, notamment le travail avec les bénéficiaires finaux du projet sont liés à ce volet et tout retard ou blocage à ce niveau pourrait se répercuter automatiquement sur l'atteinte des résultats du projet sous cet angle, c'est pourquoi l'équipe du projet doit porter une attention particulière sur cet aspect en mettant en première ligne la réalisation des activités liées à ce volet.

Impact et Réponse à la crise sanitaire de la Covid19.

Dans la phase de mise en œuvre, le projet a développé un volet spécifique pour prévenir et faire face aux effets de la Covid 19, notamment dans les entreprises et services. La crise du COVID-19 a débuté au même moment que le projet (premier trimestre 2020) et a conduit à l'annulation du lancement de haut niveau du projet, prévu en mai 2020, ainsi qu'à un retard conséquent dans le recrutement du responsable technique/chef de projet qui n'a finalement pris ses fonctions que le 1er novembre 2020. Afin d'atténuer l'impact de la crise, le coordinateur national et l'assistant administratif et financier ont travaillé en étroite collaboration avec les spécialistes techniques et les spécialistes de la gestion des programmes du service LABADMIN/OSH pour faire avancer le travail autant que possible. Le projet a donné la priorité aux activités qui pouvaient être menées à distance, telles que la rédaction d'une analyse des lacunes législatives et la hiérarchisation des activités liées à la prévention et à l'atténuation de l'impact de la pandémie par le biais de réunions en ligne et l'achat d'équipements pour l'inspection du travail afin qu'elle puisse mener à bien son travail dans le contexte de la crise sanitaire.

Le projet a collaboré avec le bureau de pays de l'OMS et le ministère de la Santé publique pour renforcer les capacités des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des médecins du travail sur le Covid-19. Il a également renforcé les capacités de 302 (126 femmes) employeurs/travailleurs et de leurs représentants sur les stratégies et mesures d'atténuation du Covid-19 sur le lieu de travail. Le projet, conjointement avec le bureau de Madagascar, a collaboré avec OMS-Madagascar pour faciliter l'accès aux vaccins pour les mandants de l'OIT. Des visites ont été réalisées dans des usines textiles et d'autres organisations pour informer/sensibiliser sur la vaccination.

Il est évident que la crise de la Covid19 a sérieusement impacté négativement le monde du travail à Madagascar, cependant pour le cas spécifique de la SST, la crise du covid19 a été l'un des facteurs accélérateurs de sa mise en œuvre dans les entreprises. Des progrès non négligeables sont à noter. En fait, la crise du Covid19 et les mesures de prévention mises en place dans les entreprises entrent dans la droite ligne de la SST. Les travailleurs ont été sensibilisés et ont adopté les mesures préventives du Covid19 sur les lieux de travail. Ce fait a donc facilité la compréhension de la SST par les travailleurs du public comme du privé. En clair, la crise du Covid19 a permis aux travailleurs de comprendre la raison d'être de la SST.

Pour ce qui concerne le projet construction financé par la France, le projet VZF a essentiellement, mais pas uniquement, réalisé une étude de cas sur les facteurs et contraintes pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans le secteur de la construction à Madagascar. Aussi une étude de cas sur l'évaluation de l'impact de la masculinité sur les conditions de SST dans le secteur de la construction à Madagascar est réalisée. Enfin des séances de renforcement des capacités ont été organisés à l'endroit de douze entreprises au niveau national.

Efficiences dans l'utilisation des ressources.

L'évaluation de l'efficacité financière s'est faite en termes d'allocation, de mobilisation et d'exécution des ressources. Dans la phase de mise en œuvre, les trois projets intégrés : textile, construction et riposte à la covid19 ont plus ou moins mutualisé leurs budgets pour réaliser des activités spécifiques communes. Le budget du projet covid19 a suppléé celui du textile dans le financement de certaines activités spécifiques comme la conception du matériel de sensibilisation sur la covid19, la formation des organisations des travailleurs et employeurs et la mise en œuvre du plan stratégique de l'inspection du travail dans le textile, etc. Quant au fonds du projet construction, ils ont principalement, mais pas uniquement, servi à réaliser une étude sur les facteurs incitatifs et contrainte dans l'amélioration de la SST dans la construction. Le taux d'utilisation actuel du budget du projet textile est de 70.53%, tandis que celui de la covid19 est de 100% contre 64% pour le projet construction.

Les fonds sont mis à disposition du projet à temps mais restent insuffisants pour couvrir l'ensemble des activités prévues par le projet.

En termes de ressources humaines, Le projet dispose de cinq staffs qui travaillent de concert avec le Comité de Consultation Tripartite du Projet (CCTP). Ce personnel met en œuvre d'autres projets intégrés du BIT, ce qui implique le financement en partie du salaire de certains staffs du projet. A Madagascar, le BIT collabore avec un CCTP centralisé pour les projets portant sur la SST, les droits et les normes du travail avec les mêmes parties prenantes.

La même équipe du projet VZF intervient sur la question de construction (trois projets) et chaque membre se spécialise sur un projet, cependant chaque projet possède son propre cadre logique.

Efficacité du dispositif de gestion.

Les responsabilités dans la mise en œuvre du projet ont été établis. Au niveau externe, le Comité Consultatif Tripartite des Projets (CCTP) mis en place regroupe toutes les principales parties prenantes du projet, avec des responsabilités bien définies.

L'équipe du projet facilite le contact permanent entre les différents acteurs. Il existe également une bonne collaboration dans la mise en œuvre du projet textile et celui de la construction qui tous les deux partagent le même personnel pour la mise en œuvre de certains aspects spécifiques desdits projets. Ce qui manque au projet ce sont les visites de terrain du backstopping pour un appui direct, le renforcement des liens de collaboration entre ceux-ci, l'équipe du projet, les mandants et les partenaires de mise en œuvre. Ce fait est directement attribuable aux restrictions imposées par les pays du fait de la crise sanitaire de la covid19.

En matière de suivi et de rapportage : Les rapports trimestriels sont rédigés par le projet puis envoyés au backstopping qui fournit les inputs et les envoie à VZF global une fois finalisés. Des rapports d'avancement annuels sont élaborés et partagés avec l'ensemble des parties prenantes.

Orientations vers l'impact et la durabilité du projet.

La durabilité apprécie le niveau d'appropriation et de viabilité du projet lui permettant de se poursuivre en l'absence des appuis extérieurs et les chances qu'ont les acquis du projet de perdurer une fois que les partenaires techniques et financiers auront achevé de financer ou de soutenir l'action. Dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours, il s'agira de cibler des actions réalisées ou en cours de réalisation, et des changements notables qui auront un impact et contribueront à assurer la durabilité du projet. Ce sont :

- Le renforcement de capacités institutionnelles, notamment la contribution à la révision du code travail qui inclut désormais la SST dans sa globalité. L'impact sera davantage réel et durable, cependant la mise à disposition d'une ligne budgétaire dédiée au pour assurer la vulgarisation et la mise en œuvre intégrale du nouveau code du travail serait un plus.
- La ratification en perspective des conventions 155, 161 et 187 du BIT portant sur la SST, par le gouvernement malgache et l'inclusion de la SST dans la stratégie du gouvernement.
- Des partenariats comme le nouvel accord signé avec ENAM intégrant l'enseignement de la SST et d'autres thèmes pertinents liés au travail décent dans les programmes de formation des Elèves stagiaires ainsi que des auditeurs et la révision de l'accord de partenariat entre l'OIT et ENMG qui intègre la SST parmi les domaines principaux de formation.

La formation des inspecteurs du travail et des juges du travail sur la SST avec l'implication des organisations des employeurs et des travailleurs dans la mise en œuvre de la SST au niveau national.

Impact du projet sur les bénéficiaires et au niveau local.

La crise de la COVID 19 a permis d'expérimenter une approche de mise en œuvre de la SST : A la suite des formations de bases fournies à toutes les parties concernées notamment, le ministère du travail, le ministère de la santé, par l'OMS et le BIT, il est à noter un espoir pour le changement de comportement à terme. En effet, il a été constaté lors des visites dans les usines le strict respect des gestes barrières

instaurées dans le cadre de la prévention de la Covid19. Le maintien des bonnes collaborations entre les ministères de la santé et celui du travail, l'implication des syndicats des dirigeants des grandes entreprises, la collaboration entre le CNAPS, les inspecteurs du travail et les médecins du travail et les concertations entre les parties prenantes permettent de poursuivre les actions déjà initiées dans la bonne direction.

Genre et non-discrimination.

La mise en œuvre du genre dans les projets est une culture pour le bureau pays de l'OIT à Madagascar. Ce projet prend en compte les femmes et les personnes handicapées qui pour la plupart travaillent dans la chaîne des valeurs du coton.

Au niveau de la conception du projet VZF, la question du genre est clairement prise en compte à travers les indicateurs qui indiquent, pour ceux qui le nécessitent la ventilation par sexe des données relatives à la participation aux différentes activités du projet telle que les formations, les sensibilisations etc.

Dans la mise en œuvre, le taux de participation des femmes aux différentes formations et autres activités du projet tourne autour des 50% ou même plus comme indiqué dans les points ci-dessous :

En juin 2021, l'équipe du projet, en étroite collaboration avec les spécialistes de l'OIT de Genève (LABADMIN-OSH), de Pretoria et d'Abidjan, et en collaboration avec le ministère du Travail, le ministère de la Santé publique, des ONG et le bureau de l'OMS à Madagascar ont formé 57 médecins du travail (31 femmes) de 11 services sur la SST, y compris le VIH et la COVID-19.

De décembre 2020 à septembre 2021, le projet a amélioré la capacité de 302 employeurs et travailleurs (126 femmes) et de leurs représentants relativement aux stratégies d'atténuation de la COVID-19.

Autres thèmes transversaux.

Pour ce qui concerne le tripartisme et le dialogue social, le CCTP rassemble toutes les parties prenantes, dans la mise en œuvre et le suivi du projet, il discute de tous les aspects du projet à travers un forum de discussion tripartite.

Au titre du changement climatique : Le BIT a réalisé une étude sur l'exposition des travailleurs aux effets des intrants et produits chimiques utilisés dans la chaîne des valeurs du coton, dans le but d'apporter des réponses adéquates à travers le projet.

Conclusion générale.

La mise en œuvre des activités avance bien et bénéficie du soutien total du backstopping du projet et celui du bureau du BIT à Antananarivo.

Pour ce qui concerne la pertinence, le projet VZF répond bien aux priorités du gouvernement malgache en matière de santé et sécurité au travail. Il s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la santé et la sécurité au travail Sécurité + Santé pour Tous qui apporte une perspective globale et des solutions locales pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Il est également en adéquation avec les besoins et les attentes des parties prenantes de la chaîne de valeur du textile. A travers ses objectifs, le projet répond aux besoins des travailleurs de l'informel et du formel.

Le cadre des résultats du projet VZF Madagascar est élaboré, conformément aux exigences de la gestion axée sur les résultats : les relations de causes à effets entre ses différents composants, c'est-à-dire les liens entre les activités, les résultats et les objectifs sont assez claires. Cependant les indicateurs du projet ne sont pas directement intégrés dans le PRODOC pour faciliter la lecture et la compréhension de la logique du projet. Cependant les indicateurs du projet ne sont pas directement intégrés dans le PRODOC pour faciliter la lecture et la compréhension de la logique du projet.

Concernant la performance et l'efficacité il est bon de noter que le projet est sur la bonne voie avec des résultats plus ou moins satisfaisants. Sur les 39 indicateurs dont dispose le projet, 18, soit 46% sont entièrement achevés, 12 soit 31% sont en cours de réalisation et 09 soit 23% sont au stade zéro. Certains acquis clés comme la réforme du code du travail malgache incluant le volet SST, la mise en place d'une taskforce inspecteurs du travail feront tache d'huile dans la vie de la nation et laissent entrevoir un impact considérable et durable.

Cependant des retards considérables sont à déplorer dans la mise en œuvre de certaines activités clés du projet. Par exemple, la mise en relation avec les multinationales qui opèrent à Madagascar n'est pas encore réalisée et constitue un blocage dans le travail avec les bénéficiaires finaux du projet.

L'évaluation de l'efficacité financière s'est faite en termes d'allocation, de mobilisation et d'exécution des ressources. Le taux d'utilisation actuel du budget est de 70.53%.

Les fonds sont mis à disposition du projet à temps mais restent insuffisants pour couvrir l'ensemble des activités du projet. Le projet a soutenu la politique nationale en matière de SST, notamment l'élaboration du nouveau code de travail malgache qui inclut la SST, chose qui nécessite des fonds additionnels pour sa mise en œuvre.

Le projet a acquis certains résultats qui constituent un impact réel et durable, notamment le renforcement de capacités institutionnelles à travers i) la contribution à la révision du code travail qui inclut désormais la SST dans sa globalité, ii) Le soutien relatif à la ratification des conventions 155, 161 et 187 du BIT portant sur la SST, par le gouvernement malgache iii) l'inclusion de la SST dans la stratégie du gouvernement et iv) l'appui à la Task-force composée d'inspecteurs du travail et chargé de former leur pairs à l'échelle nationale.

L'impact sera réel et durable si une ligne budgétaire est dédiée au niveau étatique pour assurer la vulgarisation et la mise en œuvre intégrale du nouveau code du travail.

Leçons apprises (LA) et bonnes pratiques (BP).

BP 1. Chaque projet mis en œuvre par le BIT à Madagascar associe les journalistes regroupés au sein du Réseau des Journalistes Spécialisés en Emploi et Travail (RJSET), ils forment un réseau d'une soixantaine de professionnels formés sur l'emploi et le travail et participent au projet. Dans le cadre de ce projet, les journalistes ont assisté à des séances de sensibilisation des agriculteurs dans les plantations de coton sur les effets néfastes et les conséquences de l'utilisation des pesticides sur leur santé. Une couverture médiatique a été faite, une vidéo de la sensibilisation

produite et relayée par des différents médias, chose qui a permis de toucher un grand nombre de personnes.

BP 2. Les approches hybrides (participation en ligne et en présentiel) aux différentes formations adoptées par le BIT dans la période de la Covid19 a favorisé une grande participation des parties prenantes à ces formations.

BP 3. A l'instar du projet VZF, d'autres projets du BIT ont intégré certains aspects et font la promotion de la SST. Bien au-delà de ces projets, l'équipe du projet VZF organise des séances de formation et anime des séances de sensibilisation des bénéficiaires et/ ou le personnel d'autres projets du BIT comme, par exemple HIMO Bâtiments sur les questions de la SST, permettant ainsi de sensibiliser de manière plus large et harmonisée les mandants nationaux sur ces questions.

LA 1. La formation des inspecteurs du travail par leurs pairs contribue durablement à l'appropriation et à l'encrage de la SST dans les entreprises au niveau national : Le Projet a formé et équipé, lors de la phase précédente, un noyau d'inspecteurs du travail sur la question de la SST, ceux-ci ont entamé le processus de formation de leurs pairs pour couvrir à long terme, l'ensemble des inspecteurs du travail sur le territoire national. Depuis 2019, à la suite de la mise en place du plan stratégique d'intervention, les inspecteurs effectuent des visites pour vérifier et promouvoir l'application de la SST dans les entreprises.

Recommandations (Rec)

Rec 1. Maintenir et spécialiser la taskforce. Etendre la Taskforce aux autres secteurs d'activité du pays et spécialiser des membres pour intervenir sur des aspects spécifiques tels que les risques chimiques, le travail des enfants, la formalisation des emplois etc. Le BIT a formé, équipé et accompagné techniquement un noyau d'inspecteurs du travail comme formateurs pour assurer la formation de ses pairs sur la SST au niveau national. Pour une réponse durable d'une envergure nationale, le BIT et ses mandants devraient élargir et étendre les actions de cette taskforce aux autres aspects et secteurs d'activités sensibles au niveau national. *(BIT et mandants, bailleurs) ; Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources*

Rec 2. Accélérer le processus d'implication des multinationales qui opèrent à Madagascar dans la mise en œuvre de la SST. Ces multinationales qui opèrent dans le domaine du textile ciblent particulièrement les bénéficiaires finaux qui constituent l'un des maillons essentiels de ce projet, alors que les activités clés avec ces multinationales ne sont pas encore effectives sur le terrain. Considérant le temps restant pour le projet relativement court, l'équipe du projet doit considérer la mise en œuvre de ces activités en faveur des bénéficiaires finaux sous ce volet comme une priorité. *(BIT et mandants) ; Priorité élevée, Durée court terme, Faibles ressources.*

Rec 3. Renforcer le budget relatif à l'adoption de l'approche verte dans le domaine de l'agriculture. Le projet avait prévu de réaliser des sensibilisations à grande échelle en faveur des agriculteurs pour l'adoption de l'approche verte. Le but est de leur éviter une exposition aux effets pervers des produits chimiques utilisés. Bien avant le no cost extension du projet, des fonds étaient dédiés à la mise en œuvre de ces activités, malheureusement ils ont été réaffectés à d'autres activités. Pourtant des incidents liés au travail des agriculteurs sont signalés ou constatés sur le terrain.

Il est donc important que ces fonds reviennent à la mise en place de l'emploi vert dans le domaine de l'agriculture. (*BIT et mandants, bailleurs*) ; *Priorité élevée, Durée moyen terme, Faibles ressources.*

Rec 4. Accorder une rallonge d'au moins un an à la vie du projet. Tenant compte de la quantité et de la qualité des activités à réaliser, notamment la mise en place de l'approche verte et l'implication des multinationales dans le processus de la SST pour couvrir les bénéficiaires finaux, auxquels s'ajoutent les effets de la pandémie de covid19 qui continue de sévir, il est souhaitable que la durée de vie restant du projet qui est de 08 mois (au moment de la rédaction du rapport), soit rallongée d'au moins un an pour espérer atteindre les résultats escomptés du projet. (*BIT et bailleurs*) ; *Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources.*

Rec 5. Renforcer les capacités des points focaux des syndicats CTM sur la SST. Les points focaux au niveau des syndicats CTM ont besoin d'un renforcement de capacité organisationnelle et institutionnelle pour qu'ils puissent aligner leur vision par rapport aux missions qui leur sont assignés, consolider leurs actions et conforter la cohésion des membres du CTM pour pérenniser leurs activités. (*BIT et mandants*) ; *Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources.*

Rec 6. Mettre en place un mécanisme de gestion des connaissances liées au projet. Au niveau central, une plateforme de gestion des connaissances. Cependant au niveau de Madagascar, le projet ne semble pas avoir développé une stratégie de gestion des connaissances. **Il est donc recommandé que le projet, à Madagascar, procède à la mise en place d'une approche qui permette de collecter et de stocker les leçons apprises, les bonnes pratiques et autres enseignement clés issues de la mise en œuvre à des fins d'utilisation futures. Cela pourrait induire l'exploitation des rapports d'avancement et d'évaluation pour extraire ces éléments cités plus haut. Autrement, les réunions et autres interactions avec les bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre pourraient constituer des occasions pour collecter et stocker les connaissances.** (*BIT et mandants, bailleurs*) ; *Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources.*

Rec 7. Créer une ligne budgétaire dédiée à la vulgarisation et la mise en œuvre du nouveau code de travail incluant la SST. Le BIT devrait demander un engagement financier durable du gouvernement pour la vulgarisation et la mise en œuvre du nouveau code du travail, notamment le volet SST pour la suite du projet. Cette ligne budgétaire devrait donc être créée au niveau du ministère du travail pour supporter ces actions. (*BIT et gouvernement, bailleurs*) ; *Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources.*

Rec 8. Mettre à disposition des fonds additionnels pour couvrir l'ensemble des activités du projet. Les fonds sont mis à disposition du projet mais restent insuffisants pour couvrir l'ensemble des activités du projet. Le projet a soutenu la politique nationale en matière de SST, notamment l'élaboration du nouveau code de travail malgache qui inclut la SST. L'élaboration et la mise en œuvre d'une telle politique demande l'inclusion d'activités connexes et l'expertise externe, cela n'a pourtant pas été entièrement pris en compte dans le budget initial du projet. (*BIT et gouvernement, bailleurs*) ; *Priorité élevée, Durée moyen terme, ressources moyennes.*

2 **Bref rappel sur le projet et son contexte.**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la santé et la sécurité au travail, [Sécurité + Santé pour Tous](#) qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Grâce au financement apporté par le [Fonds Vision Zéro \(VZF\)](#) qui porte ses efforts sur les chaînes mondiales d'approvisionnement, l'OIT a procédé à une [analyse](#) approfondie des facteurs incitatifs et des contraintes conditionnant l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la filière du textile à Madagascar. Cette analyse, réalisée dans la [première phase du projet](#), a fait émerger un certain nombre de défis et d'opportunités pour l'amélioration de la SST dans la chaîne. Sur cette base, le projet travaille avec des acteurs et des institutions nationales, régionales et sectorielles pour promouvoir la santé et la sécurité pour l'ensemble des travailleurs.

3 **Stratégie de mise en œuvre du projet.**

Le projet fait suite à une première phase pilote mise en œuvre à Madagascar de Juillet 2017 à Janvier 2020. Financée par la France dans le cadre du VZF, une analyse approfondie des contraintes et des facteurs incitatifs pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la filière du textile à Madagascar avait notamment été réalisée. Les résultats ont ensuite servi à rédiger des recommandations concrètes visant à améliorer la SST dans l'ensemble de la chaîne. Ces recommandations ont été ensuite validées par tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement au premier trimestre 2019. Elles concernaient, entre autres, la sensibilisation des travailleurs, le renforcement des connaissances des personnels d'encadrement en matière de SST, la mise en œuvre des mesures de prévention concrètes sur les lieux de travail, la coordination des interventions entre les acteurs impliqués dans la promotion de la SST, etc.

Dans cette seconde phase allant de janvier 2020 à septembre 2022, le projet renforce les interventions déjà menées afin d'améliorer durablement la sécurité et la santé au travail et promouvoir une culture de prévention dans la filière textile à Madagascar. Le projet s'approche des multinationales ayant des opérations et/ou s'approvisionnant à Madagascar en vue de les informer sur la situation des travailleurs comme leur sécurité et leur santé et aussi d'améliorer leur politique et pratiques en matière de SST. Les interventions visent par la même occasion le renforcement des cadres normatifs et institutionnels sur la SST afin d'accroître la conformité avec le code du travail et les normes internationales du travail en la matière. Il s'agira également de démultiplier les sensibilisations et les formations initiales pour faire de la SST une priorité pour le secteur. Le projet apporte notamment un appui pour la mise en place et/ou la redynamisation des comités sécurité et santé au travail (CSST). Des interventions spécifiques seront menées pour renforcer la gestion de la SST dans la filière du coton.

D'une façon générale, le projet favorisera le dialogue entre les décideurs, les institutions malgaches ainsi que les partenaires sociaux et appuiera la mise en œuvre des actions concertées.

3.1 Les objectifs du projet et résultats attendus du projet.

A long terme, l'objectif est de réduire durablement le nombre de décès, d'accidents du travail et de maladies professionnelles et de créer une culture de prévention dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar.

Tableau 1. Résultats attendus par objectif.

Objectifs immédiats	Résultats attendus
OI 1. L'environnement mondial pour la promotion de conditions de travail sûres et salubres dans le secteur textile est amélioré	1.1. –Les entreprises multinationales opérant et/ou s'approvisionnant à Madagascar sont davantage engagées à accroître la conformité avec les normes de SST
OI 2 : Les cadres nationaux pour remédier aux déficits en matière de SST et faire appliquer les lois sur la SST dans la chaîne d'approvisionnement du textile sont renforcés	2.1. La ratification et la mise en œuvre effective des trois Conventions de base en matière de SST sont promues
	2.2. : La capacité de l'inspection du travail pour améliorer le respect du droit du travail dans la filière textile, notamment en matière de SST, est renforcée
	2.3. : La capacité de la magistrature à statuer sur les affaires relevant du droit du travail est améliorée
	2.4. : Les travailleurs de l'économie informelle ont accès à de meilleurs services de santé au travail
	2.5. Les institutions nationales et régionales ayant pour mandat de promouvoir la SST sont mieux coordonnées
OI 3 : Les mécanismes visant à améliorer la SST sur le lieu de travail dans le secteur textile sont améliorés	3.1. : Les capacités des acteurs clés de la filière sont renforcées afin de promouvoir la SST aux stades de la production du coton
	3.2. : Les employeurs et les travailleurs ont la capacité de prendre des mesures visant la promotion de la SST dans les usines textiles
	3.3. : Les agriculteurs du coton sont formés pour mettre en place des pratiques agricoles vertes, plus productives et durables

Au niveau mondial (objectif 1), le projet travaille avec les multinationales ayant des opérations et/ou s'approvisionnant à Madagascar pour qu'elles améliorent leurs politiques et pratiques en matière de SST tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Au niveau institutionnel (objectif 2), le projet travaille à la ratification et à la mise en œuvre effective des Conventions de base de l'OIT en matière de SST ; à l'amélioration de la coordination entre les différentes institutions en charge de la promotion de la SST ; à renforcer la capacité des partenaires sociaux à promouvoir la SST ; à faciliter l'accès des travailleurs de l'économie informelle aux services de santé au travail et à renforcer les capacités de l'inspection du travail et de la magistrature à faire respecter le droit du travail. Au niveau des interventions

spécifiques dans le secteur textile (objectif 3), le projet favorise la mise en œuvre de mesures de gestion de la SST sur les lieux de travail ; appuie les employeurs et les travailleurs dans la mise en œuvre des mesures de prévention et forme les agriculteurs pour mettre en place des pratiques agricoles plus vertes et plus sûres.

Principaux bénéficiaires du projet.

Les principaux bénéficiaires et parties prenantes du projet sont :

- Le ministère du travail et les institutions publiques rattachées ;
- Le ministère de la Santé,
- Le Comité interministériel du Coton (CIC),
- Le Conseil Coton (CC),
- L'Ecole nationale d'administration de Madagascar (ENAM) et l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG).
- Les organisations syndicales des secteurs visés participeront également et directement aux activités du projet ;
- Les Organisations des travailleurs et des employeurs ;
- Les représentants des coopératives et l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) ;
- Les bénéficiaires finaux du projet : toutes les femmes et tous les hommes travaillant dans la filière du textile à Madagascar, en particulier les plus vulnérables, comme ceux de l'économie informelle. Cela représente environ 260,000 personnes pour l'ensemble du secteur textile ;
- Les travailleurs et travailleuses dans d'autres industries manufacturières et du secteur agricole.

4 Cadre, objectifs, utilisateurs et champ de l'évaluation.

4.1 Cadre de l'évaluation.

L'évaluation du BIT a pour objectif la responsabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle est menée selon les critères et les approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

Cette évaluation suit conformément la politique du BIT en matière d'évaluation. En effet, tout projet doté d'un budget d'au moins 1 million de dollars US et de moins de 5 millions de dollars US est sujet à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale, dont l'une doit être interne. La présente évaluation à mi-parcours est conduite par un évaluateur formé par EVAL comme évaluateur interne, appuyé par un consultant national et géré par la chargée de programme de l'équipe en charge des programmes et des opérations, avec le soutien technique du Senior Régional Monitoring and Evaluation Officer.

En particulier, cette évaluation s'est conformée aux directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats ; et la liste de contrôle 3 des Directives d'EVAL, intitulée « Préparation du rapport initial » ; Liste de contrôle 4 « méthodologies de validation » ; et liste de contrôle 5 « Préparation du rapport d'évaluation ».

4.2 Objectif de l'évaluation.

En tant qu'évaluation à mi-parcours, cette évaluation doit notamment servir à obtenir une vue d'ensemble des progrès réalisés à ce jour et à faire des recommandations constructives pour la suite du projet. En outre, le projet étant une continuation d'une première phase de mise en œuvre à Madagascar, l'évaluation devra identifier si le projet continue d'exploiter les réalisations, partenariats et relations passés et s'il est capable d'amplifier ces résultats en termes d'échelle, de portée et de durabilité.

Plus spécifiquement, la présente évaluation à mi-parcours a pour objectifs de :

Passer en revue la pertinence et l'adéquation de la conception du Projet ;

- Examiner les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats convenus ;
- Examiner la pertinence des stratégies, des partenariats et les contraintes à surmonter, pour contribuer de manière significative aux objectifs du Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous et à l'initiative VZF ;
- Identifier les défis majeurs, les forces et les faiblesses du Projet ;
- Vérifier si le projet a adapté son action pour répondre aux défis posés par la pandémie de COVID-19 ;
- Vérifier si le projet a exploité les résultats et les partenariats obtenus lors de la première phase du projet ;
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques et proposer des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du Projet VZF.

4.3 Champ et portée de l'évaluation.

L'évaluation à mi-parcours couvre l'ensemble des activités du projet financé par le fonds fiduciaire multi donateurs du VZF jusqu'à la date de l'évaluation. L'évaluation se focalise sur le projet *Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar - Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro)* (MDG/19/51/MUL) mais prend en considération, dans les éléments de contexte, les deux autres éléments de l'initiative VZF à Madagascar, la composante « construction » financée par la France et la composante « réponse à la COVID-19 » dans le secteur textile, financée par l'Allemagne.

4.4 Destinataires de l'évaluation.

Les principaux destinataires de cette évaluation mi-parcours, interne sont :

Pour le BIT :

- Le Bureau de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Maurice et Seychelles et ses mandants ;
- Le Secrétariat du VZF et plus largement du programme phare Sécurité + Santé pour Tous basée au sein du service LABADMIN/OSH ;
- L'ensemble des membres du comité directeur du VZF et en particulier BMAS ;
- Le Comité de pilotage du projet ;
- Les institutions publiques de Madagascar (le Ministère du travail et le ministère de la santé) ;
- La Plateforme intersyndicale dénommée la Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM) ;
- Le Groupement des Entreprises Franches et partenaires (GEFP).

4.5 Critères et questions évaluatives.

L'évaluation prend en compte l'ensemble des critères énumérés dans le guide de l'OIT en la matière. Les questions clés ci-après sont destinées à guider l'évaluateur dans la collecte et l'analyse des informations, des conclusions et recommandations relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques. En concertation avec le Gestionnaire de l'évaluation, l'évaluateur pourra ajouter ou supprimer certaines questions qui ne seraient pas assez pertinentes dans le cadre de l'assistance technique du BIT pour la mise en œuvre du projet.

L'évaluation intègre l'égalité des sexes et la non-discrimination en tant que préoccupation transversale dans tous ses produits et résultats. Cette question est traitée conformément à la note d'orientation n° 4 et à la note d'orientation n° 7 d'EVAl afin de garantir la participation des parties prenantes. En outre, elle prête attention aux questions liées au dialogue social, au tripartisme et aux normes internationales du travail et transition dans le contexte du changement climatique.

L'évaluation est effectuée selon les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Conformément à l'approche axée sur les résultats appliqués par l'OIT, l'évaluation a porté sur l'identification et l'analyse des résultats en abordant des questions clés liées aux préoccupations d'évaluation et à la réalisation des résultats/objectifs immédiats du projet en utilisant les indicateurs du cadre logique comme référence sans en être limité.

Principales questions évaluatives.

L'évaluateur doit examiner les questions clés suivantes :

a) Pertinence et adaptation stratégique du projet

- Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence avec l'initiative globale du VZF et le Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous ? Sont-ils complémentaires avec d'autres projets mis en œuvre dans le pays ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la réalisation des résultats des PPTD, des PNUAD/UNDAF, du Programme et budget de l'OIT et de l'Agenda du travail décent à Madagascar ?
- Les objectifs, produits et activités du projet se basent-ils sur les résultats obtenus lors de la première phase du projet ?
- Les produits du projet répondent-ils réellement aux besoins des populations cibles
- Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d'autres projets du BIT ou d'autres partenaires au développement ?
- Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-ils suffisamment associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?

b) Validité de la conception

- Dans quelle mesure les mandants tripartites ont-ils été consultés et impliqués
- La conception du projet était-elle en adéquation avec les besoins des bénéficiaires directs et indirects ?

- Existe-t-il réellement une relation de causes à effets entre les activités, les produits et les objectifs immédiats, et entre ces objectifs immédiats et l'objectif de développement du projet ?
- Les résultats du projet ont-ils été alignés sur les priorités du Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous et de l'initiative VZF globale ?
- Les indicateurs de performance avec les niveaux de référence et les valeurs cibles ont-ils été clairement définis ? Les indicateurs sont-ils alignés avec ceux du Programme Phare et du VZF global ?
- La conception du projet a-t-elle pris en compte toutes les contraintes majeures pouvant entraver la mise en œuvre et les résultats du projet ? Sinon quelles sont les principales contraintes non prises en compte et quelles stratégies devront être mises en place pour y faire face et améliorer les objectifs assignés au projet ?
- Compte tenu des résultats obtenus, la conception du projet était-elle réaliste ?
- Les hypothèses sous-jacentes à la logique interne du projet ont-elles été vérifiées ?

c) Performances et efficacité du projet

- Quels produits ont été réalisés et livrés à ce jour ?
- Dans quelle mesure et de quelle façon ceux-ci contribuent-ils aux résultats finaux escomptés ?
- Quel est le niveau de progrès vers l'atteinte des objectifs immédiats du projet ?
- L'avancement du projet par rapport aux résultats attendus est-il satisfaisant ?
- Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?
- Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?
- A ce jour, qu'est-ce qui peut être considéré comme succès ou échec à la lumière des interventions du projet ? quels facteurs y ont contribué ?
- A ce stade, y a-t-il des résultats inattendus positifs ou négatifs du projet ?
- Quelles sont les opportunités et les risques émergents identifiables à ce stade dans la stratégie actuelle de mise en œuvre du projet ?

d) Efficience dans l'utilisation des ressources

- Les ressources (financières, humaines, matérielles, temporelles, information, etc.) ont-elles été allouées de façon stratégique et rationnelle pour assurer l'atteinte des résultats ? Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ?
- Dans quelle mesure la qualité et la quantité de produits réalisés par le projet sont-elles cohérentes avec les ressources consommées ?
- Les dépenses engagées sont-elles justifiées par rapport aux résultats et aux produits obtenus ?
- Les fonds ont-ils été débloqués à temps et les activités produites sont-elles en conformité aux normes de gestion ?
- Le projet a-t-il réussi à créer des synergies et à maximiser l'utilisation des ressources avec les deux autres composantes de l'initiative VZF à Madagascar ? avec d'autres initiatives/projets ?

- Le projet reçoit-il un soutien politique, administratif et technique suffisant de la part des partenaires nationaux ?
- Y a-t-il une bonne communication au sein de l'équipe du projet et entre l'équipe du projet et les différentes unités et services de l'OIT, en particulier au sein de LABADMIN/OSH ?

e) Orientation à l'impact et durabilité du projet

- Comment les considérations de durabilité ont-elles été prises en compte dans la mise en œuvre des activités du projet ?
- Dans quelle mesure les mandants tripartites et autres acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet pourraient s'approprier les activités conduites et les produits obtenus actuellement dans le cadre d'une stratégie de durabilité et de pérennisation ?
- Y a-t-il des tendances observées dans les changements d'attitudes, d'aptitudes, d'institutions, de conditions de vie, etc. qui peuvent être attribuées aux interventions du projet ?
- Quelle est la probabilité que les résultats du projet soient durables et puissent être maintenus ou reproduits par les bénéficiaires directs après la fin de l'assistance technique ?
- Quelles leçons apprises et bonnes pratiques peuvent être retenues dans l'état actuel de la mise en œuvre du projet pour être appliquées dans le futur et dans des projets similaires futurs ?
- Comment l'approche de durabilité du projet a-t-elle été affectée par la situation Covid19 dans le contexte des réponses nationales et comment le projet et les parties prenantes ont-ils réagi pour faire avancer l'appropriation des résultats du projet ?

f) Genre et non-discrimination

- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses actions les besoins et priorités en matière de genre et diversité ? Quel est le niveau d'implication des femmes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet ?
- Les bénéficiaires du projet profitent-ils équitablement aux hommes et aux femmes, ont-ils pu répondre aux besoins spécifiques des femmes, ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?
- Les outils développés par le projet intègrent-ils les questions de genre ?

g) Autres thèmes transversaux

- Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ? Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?

5 Méthodologie de l'évaluation.

L'évaluation a été réalisée selon les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Conformément à l'approche axée sur les résultats appliqués par le BIT, l'évaluation a porté sur l'identification et l'analyse des résultats en abordant des questions clés liées aux préoccupations d'évaluation et à la réalisation des résultats/objectifs immédiats

des projets en utilisant les indicateurs des cadres logiques comme référence. L'analyse a surtout reflété le « pourquoi » des résultats obtenus.

L'évaluation est conduite selon une méthodologie qui comprend les quatre phases suivantes :

- e) Réunion de cadrage et revue documentaire ;
- f) Identification des participants à l'évaluation et élaboration des outils de collecte des données ;
- g) Collecte des données en ligne et en présentiel et atelier de restitution ;
- h) Analyse et production des rapports de l'évaluation, provisoire et final.

Pour répondre aux questions d'évaluation, les consultants ont utilisé une approche combinant plusieurs méthodes de collecte des données : la revue documentaire, les entretiens individuels et en groupes semi-structurés avec les parties prenantes et les bénéficiaires (capturant la perspective des différentes catégories par sexe, âge, situation de vulnérabilité etc.) et d'autres personnes ressources (Le BIT, les bailleurs et des acteurs sociaux, etc.). Par la suite, un atelier de restitution des constats clés issus de la collecte des données et de la revue documentaires a été organisé avec les différents acteurs clés du projet, pour recueillir leurs appréciations, commentaires et recommandations afin d'affiner les premières constatations.

L'équipe locale du BIT dont la contribution a été efficace, a procédé à l'identification et à la mobilisation des personnes et structures concernées pour les besoins d'entretien avec la contribution des deux évaluateurs.

5.1 Réunion de cadrage et revue documentaire.

Au cours de la phase de démarrage et d'analyse documentaire, les évaluateurs ont procédé à une étude documentaire et à des entretiens virtuels avec le personnel du projet et du Bureau de l'OIT à Madagascar, des Spécialistes du BIT basés au siège de l'OIT à Genève et au bureau de l'OIT à Prétoria.

Une réunion a eu lieu avec le gestionnaire de l'évaluation et le chef du projet pour recueillir leurs avis et attentes. Les données issues de ces entretiens et celles issues de la revue documentaire ont été mises à profit pour élaborer le rapport de démarrage qui a été validé par le gestionnaire de l'évaluation.

L'analyse documentaire a porté sur les documents suivants :

- L'UNSDCF 2021-2023 de Madagascar ;
- Le PPTD 2015-2019 de Madagascar ;
- Stratégie globale 2019-2023 de VZF
- Rapport de l'auto-évaluation du projet VZF à Madagascar (2020)
- Le Programme et Budget 2018-2019 du BIT
- Le document du projet (Prodoc) ;
- Les rapports d'avancement du projet VZF à Madagascar
- Le rapport de la phase I du projet VZF à Madagascar
- Les brochures et publications
- Autres documents de tout type produits par le projet

5.2 Identification des institutions et personnes interviewées et élaboration des outils de collecte de données.

Les participants à cette évaluation sont principalement le BIT et ses mandants, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires du projet. La liste des participants a été proposée par l'équipe du projet sur la base de leur participation ou leur proximité au projet. Elle a été ensuite validée par le gestionnaire de l'évaluation en concertation

avec l'équipe des évaluateurs. L'évaluation s'intéresse à toutes les parties prenantes du projet depuis sa conception. Ainsi les consultations ont été menées par l'équipe d'évaluateurs à la fois en ligne et en face à face

Tableau 2. Liste des personnes interrogées par cible et par localité.

Sites	BIT	Mandants	Partenaires	Bénéficiaires	Total
Antananarivo	08	08	09	1	26
Antsirabe	0	0	0	1	1
Tuléar	0	0	0	1	1
Ambositra	0	0	0	1	1
Total	11	08	09	04	29

5.3 Elaboration des outils de collecte de données.

A la suite de la revue documentaire, l'équipe d'évaluateurs a élaboré des outils qui vont servir à collecter les données à la fois qualitatives et quantitatives. Pour prendre en compte la triangulation et aussi assurer la qualité des données, diverses méthodes de collecte de données sont utilisées : Les entretiens individuels et les focus groupes. Les outils ont été conçus selon les méthodes choisis et les cibles à interroger de façon à collecter des données appropriées auprès de chaque cible. Cette évaluation adopte, mais pas seulement, une approche qualitative de collecte de données en ligne et en présentiel et prend en compte les contraintes induites par la prévalence du covid19 sur la vie du projet. Les outils de collecte de données qui ont été utilisés sont :

- Un questionnaire pour le personnel du BIT (entretien individuel) ;
- Un questionnaire pour les mandants (entretien individuel) ;
- Un questionnaire pour les bénéficiaires du projet et autres. (Entretien individuel et focus groupe).

5.4 Phase de collecte des données en ligne et en présentiel.

La collecte des données a été faite à la fois en ligne et en face à face sur le terrain à travers les questionnaires conçus à cet effet. Des entretiens téléphoniques/ Skype/ Zoom sont utilisés pour collecter les données. L'évaluateur principal a réalisé les entretiens en ligne et à distance selon le plan de collecte de données établi, utilisant les questionnaires élaborés pour chaque cible. Quant au consultant national, en plus des entretiens en ligne avec les participants, il a réalisé des consultations en face à face avec certains participants.

Au total 29 personnes dont 15 hommes et 14 femmes ont participé à la phase de collecte des données sur le terrain à travers des entretiens individuels

5.5 Atelier de restitution.

Au terme de la collecte des données, un atelier de restitution a été organisé en présentiel et à distance pour une analyse à chaud des constats préliminaires de l'évaluation et combler les lacunes en matière de données avec les principales parties prenantes : le personnel de l'OIT et les autres partenaires. Les personnes n'ayant pas pu accéder à la salle de l'atelier ont participé à travers un lien internet qui leur a été envoyé pour rejoindre la présentation. Les conclusions de cet atelier ont été mises à profit pour élaborer le rapport provisoire et le rapport final de l'évaluation.

5.6 Analyse des données et production du rapport provisoire et final de l'évaluation,

Les données collectées lors des différents entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu pour dégager les principales tendances et idées fortes des informations reçues lors des entretiens selon la méthode inspirée de l'analyse de l'énonciation, avec la particularité de l'analyse de contenu en sémiologie. Cette méthode permet d'aller au-delà du « dit » pour prendre en compte le « non-dit » et dégager des éléments significatifs des discours. Ensuite il faut procéder à la mise à plat de l'ensemble des éléments des entrevues qui ressortent comme significatifs. L'analyse a permis d'identifier et d'analyser les acquis du projet, les contraintes, les faiblesses et les points forts et en tirer les leçons apprises.

Les informations issues de cette analyse ont été mises à profit pour élaborer le rapport préliminaire (livrable 2) de l'évaluation rédigé concis selon la structure proposée dans les lignes directrices d'évaluation de l'OIT et soumis à l'appréciation du gestionnaire de l'évaluation.

Enfin, un rapport final d'évaluation (livrable 3) prenant en compte les observations formulées sur le rapport provisoire a été produit.

5.7 Limites méthodologiques de l'évaluation.

Du fait des restrictions de mouvements imposées par la crise sanitaire du covid19 au sein des pays et entre pays, l'évaluateur principal ne pouvait pas se rendre à Madagascar pour organiser des consultations avec les parties prenantes. Il a organisé les consultations en ligne et à distance avec les différents participants. Pour faciliter la collecte des données et pallier toute insuffisance en la matière, un consultant national a été sélectionné pour appuyer la collecte des données sur le terrain.

Dans le processus de mise en œuvre, le projet a accusé un retard et n'a pas encore développé de manière significative les activités avec les bénéficiaires finaux. Ils ont donc été exclus de cette évaluation qui est par conséquent privé de leur voix. Pour compenser ce manque, l'équipe de consultant a inclus dans la liste des personnes ou entités qui ont collaboré avec les cibles comme le réseau des journalistes.

Au vu de toutes ces mesures de mitigation, l'on pourrait aisément affirmer que ce rapport est valide.

6 Les principaux résultats de l'évaluation.

6.1 Pertinence et validité du projet.

Pertinence du projet au cadre de développement du gouvernement de Madagascar

Le projet VZF répond bien aux priorités du gouvernement malgache en matière de sécurité et santé au travail. Au niveau institutionnel (objectif 2), le projet travaille à la ratification et à la mise en œuvre effective des Conventions de base de l'OIT en matière de SST ; à l'amélioration de la coordination entre les différentes institutions en charge de la promotion de la SST. Il renforce la capacité des partenaires sociaux à promouvoir la SST ; facilite l'accès des travailleurs de l'économie informelle aux services de santé au travail et renforce les capacités de l'inspection du travail et de la magistrature à faire respecter le droit du travail. Au niveau des interventions spécifiques dans le secteur textile (objectif 3), le projet favorise la mise en œuvre de mesures de gestion de la SST sur les lieux de travail ; appui les employeurs dans la mise en œuvre de mesures de prévention et forme les agriculteurs pour mettre en place des pratiques agricoles plus vertes et plus sûres.

VZF vise le niveau institutionnel et cible les chaînes de valeur, notamment dans la filière coton mais aussi celui de la construction. Le projet travaille à faire comprendre aux travailleurs malgaches, l'importance de la SST, cela à travers des formations et la mise en place d'actions concrètes sur les lieux de travail pour répondre à la crise du Covid19 par exemple.

Ce projet qui est donc la continuité de la phase 1 de l'initiative globale VZF et le programme phare Santé et Sécurité au travail a été une recommandation du gouvernement malgache. En effet avant la phase 1, la SST ne faisait pas partie des priorités du gouvernement malgache, cependant, les résultats obtenus de cette phase ont convaincu et motivé le gouvernement qui a sollicité un accompagnement du BIT à travers la phase 2.

Pertinence du projet par rapport aux priorités internationales.

Les projets financés par le VZF bénéficient ainsi, en termes de cohérence stratégique, du rôle de premier plan que joue l'OIT au niveau mondial dans le domaine de la sécurité et santé au travail. En particulier, le VZF bénéficie directement des outils développés par le Programme phare. Les projets financés par le VZF contribuent à la mise en œuvre du Programme d'action 2017-2021 de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la santé et sécurité au travail, Sécurité + Santé pour Tous qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs et contribue directement aux objectifs de l'initiative global dudit Programme. Les résultats, les bonnes pratiques et leçons apprises issues de la mise en œuvre de ce projet à Madagascar sont capitalisés et utilisés au niveau de l'initiative VZF global pour promouvoir la politique de la SST.

Les rapports d'avancement et autres données produits par le projet VZF Madagascar sont directement envoyés au niveau central pour alimenter les trois résultats globaux du VZF auxquels sont alignés ses résultats.

Il contribue aux résultats 2.1 - L'application de la législation en faveur de l'emploi décent est renforcée, et 2.2 - L'implication des partenaires sociaux dans la formulation des politiques économique et sociale du pays par le dialogue social connaît un progrès sensible, du PPTD 2015-2019 et à la priorité 2 « Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises » du PPTD 2021-2023 de Madagascar.

En juillet 2021, le gouvernement malgache et le système des Nations Unies à Madagascar ont signé le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (FNUDD, 2021-2023). A travers la mise en œuvre des activités de VZF, le BIT contribue à la mise en œuvre des résultats 3.3 « L'accès des jeunes à des emplois décents, productifs, durables et résilients est favorisé par le développement de l'esprit d'entreprise et la mise en œuvre de mesures visant à accélérer la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. »

Pertinence du projet avec d'autres interventions à Madagascar.

Dans le cadre du projet « Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel » le gouvernement français finance une sous-action intitulée « Améliorer la sécurité et la santé des travailleurs dans la chaîne de valeur de la construction à Madagascar (VZF) » pour un montant de 500 000 EUROS (octobre 2020 - septembre 2022). Cette composante « construction » mise en œuvre dans le cadre du VZF, renforcée par un spécialiste

technique en charge des questions relatives à la construction et le projet « textile » sont mis en œuvre par la même équipe du projet VZF.

De plus, dans le cadre du projet global « Protection des travailleurs du secteur de l'habillement : sécurité et santé au travail et aide au revenu en réponse à la pandémie de COVID-19 » financé par le BMZ, un montant de 240,000 EUROS (septembre 2020 – octobre 2021) a été alloué à Madagascar pour la prévention de l'exposition au SARS-CoV-2 et la transmission de la COVID-19 dans les usines textiles et pour garantir la mise en place de politiques pour les futures épidémies. Au niveau national, cette composante est également mise en œuvre par la même équipe de projet.

Aussi, le projet VZF collabore étroitement avec trois autres projets mis en œuvre par le BIT, se focalisant sur le travail décent dans le secteur textile et que le VZF, les mines et le travail des enfants :

- Better Work (107236 - GLO/18/38/EUR)
- Trade for Decent Work - T4DW (106857 - GLO/18/30/EUR)
- Sustainable Supply Chain to Build Forward Better (GLO/20/40/EUR)

6.2 Validité du projet.

Adéquation avec les besoins des bénéficiaires.

Le projet VZF est également en adéquation avec les besoins et les attentes des bénéficiaires de la chaîne des valeurs du textile. A travers ses objectifs, le projet répond aux besoins des travailleurs de l'informel et du formel. L'absence de SST peut avoir des effets considérables sur chaque maillon de la chaîne des valeurs textile à Madagascar et dans le monde, en entravant la productivité, en perturbant les procédés de fabrication, en nuisant à la compétitivité et la réputation des entités concernées tout au long de cette chaîne d'approvisionnement et, plus largement, en affectant l'économie malgache et celle des pays qui en dépendent.

Par ailleurs, le projet a su s'adapter au contexte de propagation de la pandémie de COVID 19 sur les lieux de travail en 2020 et 2021. Il a su mettre en valeur l'utilité de l'effort pour la mise en place d'un environnement propice aux conditions de travail sûres et saines au niveau mondial, régional et national. En effet, une forte demande d'appuis de la part des groupements d'entreprise en zone franche de Madagascar pour la prévention de la propagation de la pandémie Covid 19 a été constatée justement pour garder les emplois de leurs travailleurs.

Participation des parties prenantes à la conception et mise en œuvre du projet.

Les mandants tripartites du BIT ont participé à la phase de conception du projet en apportant leur avis sur la monture du projet. Cependant, les partenaires techniques en général n'étaient pas ou ne se sentaient pas très impliqués dans la conception du projet malgré les diverses consultations réalisées en amont. Ils se rappellent seulement avoir participé à la planification opérationnelle et à la conception des modules de formation et des formations en tant que partenaire technique.

Les institutions nationales qui participent à la vie du projet sont : L'organisation professionnelle des inspecteurs du travail, la conférence des travailleurs de

Madagascar, l'école nationale de l'administration, l'école nationale de la magistrature, le ministère du travail et de l'agriculture, le ministère de la santé et le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, le ministère de l'artisanat.

Cohérence du cadre logique et du cadre des résultats.

Le cadre des résultats du projet VZF Madagascar est élaboré conformément aux exigences de la gestion axée sur les résultats : les relations de causes à effets entre ses différents composants, c'est-à-dire les liens entre les activités, les résultats et les objectifs sont assez claires. Cependant les indicateurs du projet ne sont pas directement intégrés dans le Prodoc pour faciliter la lecture et la compréhension de la logique du projet à travers ces indicateurs qui constituent les critères de mesure concrets. Pour faciliter la compréhension de la logique du projet par tout lecteur, il aurait fallu un alignement des différents éléments du cadre logique dont les indicateurs, dans le PRODOC comme un document unique pour montrer clairement la logique du projet à travers les différents liens de causalité. Bien entendu, le projet dispose d'une matrice des indicateurs mais celui-ci est un document à part, il pourrait être simplifié et intégré au PRODOC.

Risque majeur non identifiés à la conception du projet : Dans sa phase de mise en œuvre, le projet VZF a fait face aux effets du Covid19, qui n'ont pas été pris en compte lors de la conception du projet qui ont pourtant freiné, la mise en œuvre des activités du projet entre 2020 et 2021. Pour remédier à cette situation le projet fait des ajustements au fur et à mesure. Il a pu aussi anticiper tout risque pouvant entraver l'atteinte des résultats comme la prise des mesures préventives contre le Covid19. Le projet a intégré un volet spécifique pour organiser la riposte à la Covid19.

6.3 Performances et efficacité du projet.

Au vu de sa performance, il est bon de noter que le projet est sur la bonne voie avec des résultats globalement satisfaisants. Sur les 39 indicateurs dont dispose le projet, 18, soit 46% sont entièrement achevés, 12 soit 31% sont en cours de réalisation et 09 soit 23% sont au stade initial de mise en œuvre.

Certains acquis clés de ce projet feront tache d'huile dans la vie de la nation et laissent entrevoir un impact considérable et durable :

- Le pays a lancé le processus de réforme du code du travail qui désormais inclut des dispositions à jours sur la SST en anticipant sa mise en conformité avec les trois Conventions de base sur la SST (n° 155, 161 et 187).
- Une Task-force composée de 12 inspecteurs du travail, mise en place par le projet dans sa phase antérieure, équipés, financés et accompagnés techniquement par VZF a pu poursuivre les formations pour d'autres inspecteurs du travail au niveau national. Ainsi 109 Inspecteurs et Contrôleurs du travail ont bénéficié en 2021 de formation. Les médecins du travail d'une vingtaine de SMT sont formés sur la promotion de la SST et la riposte à la COVID-19 et la question du VIH-SIDA en milieu de travail.
- Un contact a été effectué par le Projet auprès de l'Institut National de Santé Publique et Communautaire (INSPC) pour l'impliquer davantage dans les formations en SST des Médecins qui s'y spécialisent. Ce contact vise à faire bénéficier aux médecins du travail des connaissances à jour sur la SST en complétant et relayant l'appui apporté par des professeurs belges qui viennent former les Malgaches de temps en temps.

- Un plan stratégique élaboré sur la SST pour les inspecteurs du travail qui ont accompagné 113 entreprises pour la mise en œuvre des mesures de prévention et de riposte à la Covid19.

Pour ce qui concerne l'implication des multinationales opérant dans le domaine du textile à Madagascar, une cartographie de ces entreprises a été dressée. Aussi, l'équipe du projet en collaboration avec les spécialistes de LABADMIN/OSH ont produit cinq vidéos éducatives sur la promotion de la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales opérant à Madagascar. Le matériel aborde les questions de SST dans les secteurs du textile et de la construction. Cependant des retards sont à noter dans ce domaine : la mise en relation avec ces multinationales n'a pas pu être encore réalisé. Un certain nombre d'activités essentielles, notamment le travail avec les bénéficiaires finaux du projet sont liés à ce volet et tout retard ou blocage à ce niveau pourrait se répercuter automatiquement sur l'atteinte des résultats du projet sous cet angle, c'est pourquoi l'équipe du projet doit porter une attention particulière sur cet aspect en mettant en première ligne la réalisation des activités liées à ce volet.

Tableau 3. Réalisation par résultat.

Résultats attendus	Résultats obtenus
1.1. –Les entreprises multinationales opérant et/ou s'approvisionnant à Madagascar sont davantage engagées à accroître la conformité avec les normes de SST	L'équipe du projet à Madagascar en collaboration avec les spécialistes de LABADMIN/OSH ont produit cinq vidéos éducatives (qui n'ont pas encore été mises en ligne) sur la promotion de la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales opérant à Madagascar. Le matériel aborde les questions de SST dans les secteurs du textile et de la construction suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Risques chimiques dans le domaine de l'agriculture pendant le traitement des cultures - Manutention manuelle au travail - Équipement de protection individuelle - Risques de chute en hauteur sur les chantiers de construction - Risques mécaniques sur les machines L'équipe du projet à Madagascar utilise déjà les matériaux produits dans le cadre des activités de renforcement des capacités des parties prenantes. Une cartographie des entreprises multinationales du textile opérant à Madagascar a été dressée.
2.1. La ratification et mise en œuvre effective des trois Conventions de base en matière de SST sont promues	Une évaluation des écarts entre la législation nationale en matière de SST et les conventions de base de l'OIT (n° 155, 161 & 187) a été réalisée et les conventions ratifiées par le gouvernement malgache. Les conclusions de cette évaluation ont permis au pays de lancer le processus de réforme du code du travail qui désormais inclut des dispositions claires et à jour sur la SST ainsi que renforcées et alignées aux conventions n° 155, 161 et 187. Les dispositions de

	<p>ces instruments ainsi que le processus de leur ratification et mise en œuvre ont été présentées aux parties prenantes nationales dans le cadre d'activités de promotion. Le BIT a apporté un appui technique considérable pour la préparation des instruments de ratification. Une feuille de route nationale pour la ratification et la mise en œuvre des trois conventions ainsi qu'un comité de suivi sont également en place depuis avril 2021.</p>
<p>2.2. : La capacité de l'inspection du travail pour améliorer le respect du droit du travail dans la filière textile, notamment en matière de SST, est renforcée</p>	<p>La réalisation du renforcement des capacités de l'administration du travail pour le contrôle et le suivi de la SST se poursuit. Les 12 inspecteurs du travail regroupés au sein de la Task-force ont été accompagnés techniquement pour former 109 autres inspecteurs du travail au niveau national. Un plan stratégique de l'inspection du travail pour la conformité des lieux de travail et la riposte contre la Covid-19 dans le textile. 35 agents de l'inspection du travail ont accompagné 113 entreprises sur la mise en œuvre des mesures de prévention et de mitigation du Covid19.</p>
<p>2.3. : La capacité de la magistrature à statuer sur les affaires relevant du droit du travail est améliorée</p>	<p>La formation des inspecteurs du travail et juges avance bien. Signature d'un accord de partenariat entre l'OIT et l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM). Le projet VZF a conduit le processus de révision de l'accord signé en 2013 entre l'ENAM et l'OIT et visant l'introduction des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail dans le programme de formation des Elèves stagiaires (inspecteurs du travail et des lois sociales). Le nouvel accord signé le 15 juillet 2021 intègre l'enseignement de la SST et d'autres thèmes pertinents liés au travail décent dans les programmes de formation des Elèves stagiaires ainsi que des auditeurs. Près de 245 élèves stagiaires à l'ENAM ont également bénéficié d'un renforcement des capacités en matière de SST dans le cadre de conférences organisées entre VZF et l'institution.</p> <p>Le projet VZF rejoint par Trade for Decent Work (T4DW) a également conduit la révision de l'accord de partenariat entre l'OIT et l'Ecole Nationale de Magistrature et des Greffes (ENMG). Signé en septembre 2021, l'accord intègre la SST parmi les domaines principaux de formation. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, VZF et T4DW en collaboration avec le Centre de International de Formation de l'OIT ont permis la formation de 36 Magistrats de Madagascar sur l'application des normes internationales du travail sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) et la Sécurité et la Santé au Travail (SST). 80 inspecteurs et magistrats</p>

	<p>du travail ont également bénéficié d'un renforcement des capacités sur l'application du droit du travail à Madagascar.</p> <p>Cependant, le projet n'a pas encore développé des outils pertinents de promotion de la SST, ni des modules de formation validés par les autorités comme prévu et qui puissent permettre aux inspecteurs de contrôler efficacement leurs actions. C'est donc un impératif, pour le projet, d'anticiper le développement de ces outils et modules, chose qui constituerait l'atteinte de ce résultat.</p>
<p>2.4. : Les travailleurs de l'économie informelle ont accès à de meilleurs services de santé au travail</p>	<p>À la suite de la rencontre entre les deux institutions, un Protocole d'accord sera établi entre l'INSPC et le BIT sur l'intégration de la formation en SST dans le programme de formation à l'INSPC (pas encore officialisé)</p> <p>Renforcement des capacités des médecins des services médicaux du travail. 57 participants (31 femmes) des SMT issus de 11 régions ont été formés sur la SST (évaluation des risques, comité SST, gestion du bien-être au travail, risques spécifiques, document unique, etc.), la riposte contre la Covid-19 et la prise en charge du VIH-SIDA en milieu de travail. Un plan d'actions dont la mise en œuvre vise à renforcer la contribution des médecins des SMT dans la promotion de la SST a été adopté. Les plateformes de l'économie informelle ont également été formées sur la SST dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme global de renforcement des capacités des organisations de travailleurs</p>
<p>2.5. Les institutions nationales et régionales ayant pour mandat de promouvoir la SST sont mieux coordonnées</p>	<p>Mise en place de la structure de soutien au mécanisme de promotion et du comité tripartite du projet.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de coordination quinquennal adopté en 2018, des descentes conjointes dans les entreprises d'égrenage et les plantations des cotons ont été conduites par l'inspection du travail, les services médicaux interentreprises, le ministère de la santé publique et la caisse nationale de prévoyance sociale dans la région d'Atsimo Andrefana</p> <p>Cependant il n'existe pas encore de plan d'action commun dont la mise en œuvre contribuera à une coordination efficace des actions</p>
<p>3.1. : Les capacités des acteurs clés de la filière sont renforcées afin de promouvoir la SST aux stades de la production du coton</p>	<p>L'évaluation sur les risques chimiques auxquels sont exposés les acteurs du secteur coton a été réalisé, cependant les conclusions de cette évaluation n'a pas encore été présentées aux partenaires.</p>

	<p>Une consultation avec les acteurs clés du coton a été organisée afin de recenser les besoins en matière de SST. Un plan d'action d'accompagnement pour renforcer la promotion de la SST a été élaboré et adopté</p>
<p>3.2. : Les employeurs et les travailleurs sont en capacité de prendre des mesures visant à la promotion de la SST dans les usines textiles</p>	<p>Renforcement des capacités des organisations représentatives des employeurs. 98 participants (30 femmes en présentiel) représentant 30 entreprises membres du GEFP ont été formés sur la sécurité et la santé au travail Intégrant un module spécifique sur la reprise à la COVID-19 en milieu de travail. Un plan d'actions a été adopté pour renforcer les capacités d'intervention du GEFP en matière de SST Une commission SST et un pôle de compétence (09 membres) ont ainsi été mis en place au sein du GEFP. Renforcement des capacités des organisations représentatives des travailleurs.</p> <p>93 participants issus de centrales syndicales membres de la Conférence des travailleurs de Madagascar (CTM) ont reçu une formation sur la SST (Notamment dans le contexte actuel de la COVID-19). Un plan d'actions de la CTM pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail, la gestion de la crise sanitaire et la promotion de la culture de prévention a été adopté en décembre 2020. La mise en œuvre de ce plan d'actions a conduit à l'élaboration, en partenariat avec l'Institut National du Travail (INTra), d'un programme de renforcement des capacités des travailleurs sur la SST et la riposte contre la Covid-19 en milieu de travail. Lancé le 30 août 2021 par la Ministre en charge du travail, le programme a déjà conduit au renforcement des capacités de 214 représentants des travailleurs</p>
<p>3.3. : Les agriculteurs du coton sont formés pour mettre en place des pratiques agricoles vertes, plus productives et durables</p>	<p>Aucune action réalisée à ce stade du projet, les agriculteurs étant considérés comme une partie essentielle des bénéficiaires finaux du projet, la mise en œuvre des activités relatives à ce résultat doit être une priorité pour l'équipe du projet.</p>

Tableau 4. Niveau de réalisation par indicateur.

Nom de l'indicateur	Base de référence/situation avt le projet	Réalisation au 30 Novembre 2021	Taux de réalisation	Cible finale/total
Objectif immédiat 1 : L'environnement mondial pour la promotion de conditions de travail sûres et salubres dans le secteur textile est amélioré				
(IO b) Nombre d'initiatives sur la SST	0	0	0%	2

et les CAM entreprises dans le cadre de VZF en collaboration avec d'autres intervenants.				
Résultat 1.1. Les entreprises multinationales opérant et/ou s'approvisionnant à Madagascar sont davantage engagées à accroître la conformité avec les normes de SST				
(IO1.1.) Nombre de participants présents aux deux ateliers organisés, ventilé par sexe et affiliation internationale	26	0	0%	26
Nombre d'entreprises mettant en œuvre les mesures concrètes validées	0	0	0%	26
Objectif immédiat 2 : Les cadres nationaux pour remédier aux déficits en matière de SST et faire appliquer les lois sur la SST dans la chaîne d'approvisionnement du textile sont renforcés				
(IO2 a) Nombre de textes législatifs traitant des risques professionnels des travailleurs dans la filière textile, adoptés, modifiés ou opérationnalisés avec le soutien du VZF	0	2	67%	3
(IO2 b) Nombre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes traitant des risques professionnels spécifiques des travailleurs dans la filière textile sont élaborés ou modifiés avec le soutien de la VZF	0	0	0%	2
(IO2 c) Nombre de plans stratégiques de conformité (SCP) adoptés, ventilés par secteur	0	2	100%	2
(IO2 g) Nombre de travailleurs ayant accès aux services de santé au travail (SST) dans la	: 48 130 travailleurs affiliés	0	0%	2,000

filière textile, ventilé par sexe				
(Programme phare IE 1.4.) Nombre de ratifications, ventilé par Convention	0	0	0%	3
(IO1 c) Nombre de structures établies ou renforcées pour améliorer la coordination entre les organisations en matière de SST dans la chaîne textile par le biais d'un accord documentaire ou d'un programme conjoint	0	1	20%	5

(IO1 d) Nombre de réunions tenues par les structures nouvelles ou existantes / par an	0	2	14%	14
(IO1 e) Nombre de représentants assistants aux réunions des structures nouvelles ou existantes par an, ventilé par sexe et affiliation	0	38	10%	380
(IO1 f) Nombre de décisions relatives à la SST dans le textile pertinentes adoptées	0	2	33%	6
Pourcentage d'unités économiques où les infractions à la SST constatées par l'inspection du travail ont été totalement ou partiellement corrigées	0	2%	2%	75%
<i>Résultat 2.1. La ratification et mise en œuvre effective des trois Conventions de base en matière de SST sont promues</i>				
(2.2. c) Nombre d'évaluations législatives, réglementaires et / ou politiques, y compris des recommandations d'amélioration, présentées aux parties prenantes concernées * aussi rapporté pour les services de santé et les risques chimiques	0	2	200%	1
<i>Résultat 2.2. La capacité de l'inspection du travail pour améliorer le respect du droit du travail dans la filière textile, notamment en matière de SST, est renforcée</i>				
(O2.2 b) Nombre d'outils en matière de conformité et d'application de la SST remis aux autorités compétentes	0	3	150%	2
(O2.2 e) Nombre d'inspecteurs participant à des activités de formation utilisant les outils nouvellement	12	109	321%	34

développés ou adaptés, ventilé par sexe				
Flagship - IO 4.1. Nombre de visites d'inspection du travail couvrant des questions de SST	0	876	584%	150
<i>Résultat 2.3. La capacité de la magistrature à statuer sur les affaires relevant du droit du travail est améliorée</i>				
(O2.2 d) Nombre d'outils de promotion de la SST, y compris des modules de formation, développés et / ou validés avec les autorités compétentes * aussi rapporté pour les services de santé	0	0	0%	2
<i>Résultat 2.4. : Les travailleurs de l'économie informelle ont accès à de meilleurs services de santé au travail</i>				
(2.2. c) Nombre d'évaluations législatives, réglementaires et / ou politiques, y compris des recommandations d'amélioration, présentées aux parties prenantes concernées * aussi rapporté pour les conventions et les risques chimiques	0	1	100%	1
(O2.2 d) Nombre d'outils de promotion de la SST, y compris des modules de formation, développés et / ou validés avec les capacités des autorités compétentes * aussi rapporté sous la magistrature	0	0	0%	1
<i>Résultat 2.5. Les institutions nationales et régionales ayant pour mandat de promouvoir la SST sont mieux coordonnées</i>				
(O2.2.a) Nombre de mécanismes élaborés pour améliorer la coordination entre les mécanismes de protection, de	0	0	0%	4

prévention et d'indemnisation.				
<i>Objectif immédiat 3 : Les mécanismes visant à améliorer la SST sur le lieu de travail dans le secteur textile sont améliorés</i>				
(IO3 a) Nombre d'employeurs qui ont pris des mesures concrètes et documentées pour améliorer la SST suite aux interventions VZF, ventilées par secteur (agriculture, textile et confection)	0	113	149%	76
(IO3 b) Nombre de travailleurs ayant bénéficié de l'adoption des actions concrètes et documentées pour améliorer la SST suite aux interventions VZF, ventilées par sexe	0	63900	139%	1000 45000
(IO3 c) Nombre d'organisations qui ont étendu leurs services aux travailleurs et aux entreprises, avec le soutien du VZF, ventilées par type et par secteur	0	15	94%	16
(IO3 d) Nombre de travailleurs formés par des organisations partenaires utilisant les méthodologies ou outils VZF, ventilés par sexe et secteur	0	1742	87%	2000
(O3.1.a) Nombre d'organisations d'employeurs et de travailleurs qui participent directement aux activités, ventilé par type et secteur	0	4	50%	8
Indicateur (O3.1 b) Nombre d'employeurs, de travailleurs ou d'autres personnes concernées qui	0	1017	N/A	TBD

participent directement aux activités organisées ou soutenues par le VZF pour améliorer la SST sur le lieu de travail, ventilées par affiliation, secteur et sexe				
(O3.1 d) Nombre et type d'outils de promotion de la SST, y compris des modules de connaissances et de sensibilisation	0	1	33%	3
(O3.1 e) Nombre de formations dispensées aux employeurs, des travailleurs et / ou du secteur privé	0	18	360%	5
(O3.1 c) Nombre de lieux de travail qui ont reçu des services du projet, ventilé par secteur		113	147%	77
Flagship IE 3.1.1. Nombre d'employeurs ayant une meilleure compréhension des obligations légales et des droits des travailleurs liés à la SST	0	230	383%	60
Flagship IE 3.1.1. Nombre de travailleurs ayant une meilleure compréhension des obligations légales et des droits des travailleurs liés à la SST	0	1792	11%	16000
Flagship IE 3.2.1. Nb d'entreprises effectuant des évaluations des risques (par secteur)	0	143	311%	46
<i>Résultat 3.1. : Les capacités des acteurs clés de la filière sont renforcées afin de promouvoir la SST au stade de la production du coton</i>				
(2.2. c) Nombre d'évaluations législatives, réglementaires et / ou politiques, y compris des recommandations	0	1	100%	1

d'amélioration, présentées aux parties prenantes concernées * aussi rapporté pour les services de santé et les conventions				
<i>Résultat 3.2. : Les employeurs et les travailleurs sont en capacité de prendre des mesures visant à la promotion de la SST dans les usines textiles</i>				
(O3.2 a) Nombre d'outils développés pour établir et / ou améliorer les mécanismes de SST sur les lieux de travail	0	1	25%	4
(O3.2 b) Nombre d'entreprises dotées de comités de SST conformes à la législation nationale /NIT avec le soutien du VZF		96	209%	46
(O3.2 c) Nombre de comités de SST mis en place avec le soutien de VZF	0	96	209%	46
(O3.2 d) Nombre de travailleurs participant aux discussions / mécanismes / formations / initiatives en matière de SST sur le lieu de travail, ventilés par sexe et type		526	572%	92
(O1.2 b) Nombre de plans / campagnes d'information / sensibilisation du grand public achevés, y compris SafeDay	0	3	300%	1

Impact et Réponse à la crise sanitaire de la Covid19.

Dans la phase de mise en œuvre, le projet a développé un volet spécifique pour prévenir et faire face aux effets de la Covid 19, notamment dans les entreprises et services. La crise de la COVID-19 a débuté au même moment que le projet (premier trimestre 2020) et a conduit à l'annulation du lancement de haut niveau du projet, prévu en mai 2020, ainsi qu'à un retard conséquent dans le recrutement du responsable technique/chef de projet qui n'a finalement pris ses fonctions que le 1er novembre 2020. Afin d'atténuer l'impact de la crise, le coordinateur national et

l'assistant administratif et financier ont travaillé en étroite collaboration avec les spécialistes techniques et les spécialistes de la gestion des programmes du service LABADMIN/OSH pour faire avancer le travail autant que possible. Le projet a donné la priorité aux activités qui pouvaient être menées à distance, telles que la rédaction d'une analyse des lacunes législatives et la hiérarchisation des activités liées à la prévention et à l'atténuation de l'impact de la pandémie par le biais de réunions en ligne et l'achat d'équipements pour l'inspection du travail afin qu'elle puisse mener à bien son travail dans le contexte de la crise sanitaire.

Le projet a collaboré avec le bureau de pays de l'OMS et le ministère de la Santé publique pour renforcer les capacités des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des médecins du travail sur la Covid-19. Il a également renforcé les capacités de 302 (126 femmes) employeurs/travailleurs et de leurs représentants sur les stratégies et mesures d'atténuation de la Covid-19 sur le lieu de travail. Le projet, conjointement avec le bureau de Madagascar, a collaboré avec OMS-Madagascar pour faciliter l'accès aux vaccins pour les mandants de l'OIT. Des visites ont été réalisées dans des usines textiles et d'autres organisations pour informer/sensibiliser sur la vaccination.

Il est évident que la crise de la Covid19 a sérieusement impacté négativement le monde du travail à Madagascar, cependant pour le cas spécifique de la SST, la crise de la covid19 a été l'un des facteurs accélérateurs de sa mise en œuvre dans les entreprises. Des progrès non négligeables sont à noter. En fait, la crise de la Covid19 et les mesures de prévention mises en place dans les entreprises entrent dans la droite ligne de la SST. Les travailleurs ont été sensibilisés et ont adopté les mesures préventives contre la Covid19 sur les lieux de travail. Ce fait a donc facilité la compréhension de la SST par les travailleurs du public comme du privé. En clair, la crise de la Covid19 a permis aux travailleurs de comprendre la raison d'être de la SST.

Pour ce qui concerne le projet construction financé par la France, le projet VZF a essentiellement, mais pas uniquement, réalisé une étude de cas sur les facteurs et contraintes pour l'amélioration de la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction à Madagascar. Aussi une étude de cas sur l'évaluation de l'impact de la masculinité sur les conditions de SST dans le secteur de la construction à Madagascar est réalisée. Enfin des séances de renforcement des capacités ont été organisés à l'endroit de douze entreprises au niveau national.

Les principaux facteurs ayant contribué à l'atteinte des résultats.

La bonne marche du projet VZF à Madagascar est due à un certain nombre de facteurs internes et externes au BIT.

D'abord le personnel du projet dispose d'expériences avérées en matière de SST, il est très engagé sur le terrain et développe une excellente collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet. Les Spécialistes thématiques du siège, du bureau de l'OIT à Prétoria et du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan, ont été impliqués dans la formation et l'accompagnement des différents acteurs du projet à Madagascar en matière de SST.

Aussi, pour chacune des formations réalisées, l'équipe de projet élabore un plan d'actions et de suivi avec des responsabilités bien définies pour chaque acteur, en vue d'assurer la mise en œuvre des acquis et recommandations de ces formations.

Enfin les parties prenantes du BIT à Madagascar ont répondu favorablement à la proposition de participation comme partenaires aux événements internationaux du BIT et sont intégrées dans les programmes de consultation. Grâce à leur participation et leur prise de parole au niveau international sur les questions relatives au projet, les acteurs se sentent considérés et valorisés. Comme stipulé par un participant à l'évaluation, « de telles pratiques sont de nature à susciter la motivation des parties prenantes, avec pour conséquence leur participation active à la vie du projet et à son appropriation ».

Facteurs ayant négativement impacté ou retardé la mise en œuvre du projet.

La crise de la Covid19 a retardé l'implication des instances locales de la filière coton dans l'approche de la SST. Etant donné que ce groupe d'acteurs constitue les bénéficiaires finaux du projet, il est impérieux, à ce stade du projet, d'accélérer et renforcer leur implication.

Le projet a connu dans ses débuts, des transferts imprévus de deux membres de son personnel (un assistant administratif et financier et un chauffeur), le temps mis pour recruter, encadrer et intégrer de nouveaux membres en vue de remplacer ces personnes a été relativement long et a négativement impacté la mise en œuvre du projet. D'autres éventuels départs seraient défavorables au projet.

Les défis majeurs auxquels le projet doit s'attaquer.

Pour espérer atteindre l'ensemble des résultats escomptés il est fondamental pour le projet d'identifier, et de mettre en place des mesures pour relever les défis majeurs, identifiés, pouvant entraver sa mise en œuvre. Cette évaluation relève quelques défis majeurs auxquels le projet doit s'attaquer :

D'abord la pandémie de la Covid19 continue de sévir à Madagascar, ses effets sont encore persistants et pourraient gravement impacter la mise en œuvre du projet en cas de résurgence. Le projet devra donc trouver en amont les moyens pour faire face à la situation en cas d'aggravation de la crise et minimiser son impact sur la vie du projet.

Ensuite vient la question de coordination de l'ensemble des projets du BIT existant sur la SST à Madagascar pour éviter une disparité des actions. Le BIT devra mettre en place une stratégie pour centraliser les approches et résultats et clarifier les responsabilités en matière de lead.

Enfin à Madagascar, de nombreuses agences des Nations Unies comme le PNUD dispose d'expertise dans le domaine de l'économie informelle tandis que l'ONUDI dispose d'expertise dans le domaine de l'industrie. Le défi ici c'est la façon dont le BIT pourrait travailler avec ces agences des Nations Unies selon leur expertise, pour renforcer les résultats du projet VZF.

6.4 Efficience dans l'utilisation des ressources.

L'évaluation de l'efficience financière s'est faite en termes d'allocation, de mobilisation et d'exécution des ressources. Dans la phase de mise en œuvre, les trois projets intégrés : textile, construction et riposte à la covid19 ont plus ou moins mutualisé leurs budgets pour réaliser des activités spécifiques communes. Le budget du projet covid19 a suppléé celui du textile dans le financement de certaines activités spécifiques comme la conception du matériel de sensibilisation sur la covid19, la formation des organisations des travailleurs et employeurs et la mise en œuvre du plan stratégique de l'inspection du travail dans le textile, etc. Quant au fonds du projet construction, ils ont principalement, mais pas uniquement, servi à réaliser une étude sur les facteurs incitatifs et contrainte dans l'amélioration de la SST dans la construction. Le taux d'utilisation actuel du budget du projet textile est de 70.53%, tandis que celui de la covid19 est de 100% contre 64% pour le projet construction.

Les fonds sont mis à disposition du projet à temps mais restent insuffisants pour couvrir l'ensemble des activités du projet. Le projet a soutenu la politique nationale en matière de SST, notamment l'élaboration du nouveau code du travail malgache qui inclut la SST. L'élaboration et la mise en œuvre d'une telle politique demande l'inclusion d'activités connexes et d'expertises externes. Pourtant les couts liés à ces activités connexes n'ont pas été entièrement pris en compte dans le budget initial du projet. Ci-dessous, la liste des nouveaux besoins identifiés qui nécessitent un financement additionnel :

- L'élaboration de la politique nationale de sécurité et santé au travail (activité prévue dans le PRODOC avec un budget de 3000 USD). Cela implique au préalable des ateliers pour l'établissement d'un profil national en matière de SST et l'élaboration de la politique en elle-même ;
- La gestion des risques chimiques : élaboration de matériel de formation (y compris édition, traduction, etc.), le renforcement des capacités des parties prenantes (institutions nationales, organisations d'employeurs et de travail, utilisateurs sur les lieux de travail, etc.) ;
- La promotion des conventions N° 155, 161 & 187 et du nouveau code du travail (établissement de brochures/livrets, organisation de campagnes...). Une demande du GEFP pour renforcer les capacités des entreprises membres sur ces trois instruments a été reçue,
- Le renforcement de l'accès des travailleurs informels et saisonniers au service de santé au travail,
- L'appui des planteurs du coton pour faire face aux effets du changement climatique à travers notamment la formation sur des pratiques agricoles vertes (les activités sont prévues dans le PRODOC actuel mais il n'y a plus de fonds disponibles le projet ayant fait l'objet d'un No cost extension).

En termes de ressources humaines, le projet dispose de cinq fonctionnaires qui travaillent de concert avec le Comité de Consultation Tripartite du Projet (CCTP) dans la mise en œuvre du VZF. Une bonne partie de ce personnel est également impliqué dans la mise en œuvre d'autres projets intégrés du BIT : le projet construction et le projet de riposte à la crise de la covid19, chose qui implique le financement en partie du salaire du personnel engagé sur ces autres projets et, ainsi, accroît l'efficience dans

la gestion des ressources du projet. A Madagascar, le bureau pays de l'OIT collabore avec un CCTP centralisé, pour piloter principalement les projets portant sur la SST, les droits et les normes du travail avec les mêmes parties prenantes au niveau national. Ce comité travail prioritairement avec l'ensemble des projets du BIT portant sur la thématique SST au niveau national.

Efficacité du dispositif de gestion.

Les responsabilités dans la mise en œuvre du projet ont été établis. Au niveau externe, le CCTP regroupe toutes les principales parties prenantes du projet, avec des responsabilités bien définies. Les acteurs de la filière coton : les donneurs d'ordre, les mandants et les partenaires sociaux sont tous impliqués dans la mise en œuvre du projet. Par exemple, les Organisations des Employeurs sollicitent l'équipe du projet pour la réalisation d'activités spécifiques relatives à SST dans les entreprises. Aussi, il existe une excellente collaboration avec les Organisations des travailleurs qui bénéficient, de la part du projet VZF, d'un soutien technique (formation et accompagnement) sur la question de SST.

L'équipe du projet facilite le contact permanent entre les différents acteurs. Il existe également une bonne communication entre les acteurs dans la mise en œuvre des activités relatives au projet construction et celles relatives à la riposte à la covid19. Ce qui manque au projet ce sont les visites de terrain du backstopping pour un appui direct au projet sur le terrain et le renforcement des liens de collaboration avec les acteurs à Madagascar. Cette absence des visites sur le terrain est l'une des conséquences directes de la crise mondiale de la covid19 qui impose des restrictions plus ou moins sévères aux frontières entre pays, et constituant un risque sanitaire majeur pour les personnes effectuant des voyages.

En matière de suivi et de rapportage : Les rapports trimestriels sont rédigés par le projet puis envoyés au backstopping qui fournit les inputs et les envoie à VZF global une fois finalisés. Des rapports d'avancement annuels sont élaborés et partagés avec l'ensemble des parties prenantes.

Dans son PRODOC, le projet prévoit la collecte et l'utilisation ultérieure des connaissances issues de sa mise en œuvre, cependant il n'a pas mis en place un dispositif avec des outils spécifiques qui permettent de collecter, stocker et partager les connaissances.

En matière de suivi des activités, le projet dispose d'un plan de mesure des performances qui inclut l'ensemble des indicateurs du projet. Ce plan est mis à jour régulièrement et montre les progrès sur une base semestrielle puis partagé avec VZF global. Cependant le projet connaît quelques insuffisances en matière de suivi, notamment dans la collecte systématique et le partage des données avec les acteurs dont certains se plaignent de ne pas recevoir les informations relatives à la mise en œuvre à temps. Pour pallier cette insuffisance relevée, Il aurait fallu soit concevoir des outils simples ou encore simplifier le plan de mesure des performances basé sur les indicateurs, planifier la mise à jour des données sur une base mensuelle et la partager avec les acteurs locaux régulièrement pour que chacun soit au même niveau d'information.

Les responsables du projet font preuve de grande ouverture en matière de communication et d'échange. Cependant certaines personnes interrogées estiment

ne pas être suffisamment informé des contraintes ou d'autres facteurs entraînant des retards sur la mise en œuvre de certaines activités, chose qui pourtant impacte leur agenda de travail. Il serait souhaitable que tous les aspects survenant dans la vie du projet fassent l'objet de partage, de manière régulière, avec l'ensemble des parties prenantes pour motiver leur participation active à la vie du projet.

6.5 Orientations vers l'impact et la durabilité du projet.

La durabilité apprécie le niveau d'appropriation et de viabilité du projet lui permettant de se poursuivre en l'absence des appuis extérieurs et les chances qu'ont les acquis du projet de perdurer une fois que les partenaires techniques et financiers auront achevé de financer ou de soutenir l'action. Dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours, il s'agira de cibler des actions réalisées ou en cours de réalisation, et des changements notables qui auront un impact et pourraient contribuer à assurer la durabilité du projet.

L'une des actions notables en matière de durabilité est que, VZF Madagascar a construit des partenariats concrets et durables et renforcé durablement les capacités des mandants et partenaires sociaux :

- Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Lois Sociales : mise en œuvre du plan stratégique de l'Inspection du travail dans le secteur textile y compris le coton (décembre 2020, août 2021) ;
- Institut national du travail : conception et mise en œuvre d'un programme de formation des représentants des travailleurs sur la SST et la COVID-19 dans les chaînes d'approvisionnement à Madagascar (août 2021 – janvier 2022) en collaboration avec la Conférence des travailleurs malgache ;
- École nationale d'administration de Madagascar : introduction de NIT, PDFT et SST dans le programme de formation et les programmes des inspecteurs du travail et des auditeurs ;
- Ecole Nationale de Magistrature et des Greffes (ENMG) : introduction de NIT, PDFT et SST dans le programme de formation et les programmes des magistrats ;
- La ratification en perspective des conventions N° 155, 161 et 187 du BIT portant sur la SST, par le gouvernement malgache et l'inclusion de la SST dans la stratégie du gouvernement ;
- La formation des inspecteurs du travail et des juges du travail sur la SST avec l'implication des organisations des employeurs et des travailleurs dans la mise en œuvre de la SST au niveau national.

Avant la mise en œuvre du projet VZF à Madagascar, les inspecteurs du travail ne réalisaient pas de visites pour suivre ou accompagner le travail relatif aux SST dans les entreprises, mais restaient sur place dans leurs bureaux à faire des conciliations. Depuis 2019, à la suite de la mise en place du plan stratégique de travail qui induit de nouvelles méthodes de travail, les inspecteurs ont revus leur façon de travailler, ils effectuent désormais des visites pour vérifier et promouvoir l'application de la SST dans les entreprises.

L'approche qui a consisté à choisir et à renforcer les capacités de l'Institut national du travail, centre de formation national pour assurer de manière continue les formations

relatives à la SST serait une bonne stratégie de sortie du projet, pouvant garantir la pérennité des acquis du projet sous cet angle.

A Améliorer : Le projet est institutionnalisé et beaucoup d'acquis tels que l'intégration des curricula SST dans la formation de tous les hauts fonctionnaires et des IT (ENAM), la mise en place de commission au GEFP, des CSS, les ratifications et la réforme du code du travail sont durables. Cependant la plupart des activités relatives à l'institutionnalisation de la SST sont grandement financées par le projet et non par le gouvernement. Pour une mise en œuvre efficiente en vue d'une durabilité de ces actions au niveau institutionnel, une ligne budgétaire spécifique devrait être négociée par le BIT et ses partenaires, pendant la mise en œuvre du projet, et mis à la disposition du ministère du travail pour assurer la relève.

Impact du projet sur les bénéficiaires et au niveau local.

La crise de la COVID 19 a permis d'expérimenter une approche de mise en œuvre de la SST dans les services. A la suite des formations de bases fournies à toutes les parties concernées notamment le ministère du travail, le ministère de la santé, par l'OMS et le BIT, il est à noter un espoir pour le changement de comportement à terme. En effet, il a été constaté lors des visites des inspecteurs du travail dans les usines, le strict respect des gestes barrières instaurées dans le cadre de la prévention et de la riposte à la crise de la Covid19 à Madagascar. Le maintien des bonnes collaborations entre les ministères de la santé et celui du travail, l'implication des syndicats des dirigeants des grandes entreprises, la collaboration entre le CNAPS, les inspecteurs et les médecins du travail et les concertations entre les parties prenantes permettent de poursuivre les actions déjà initiées dans la bonne direction.

6.6 Genre et non-discrimination.

La mise en œuvre du genre dans les projets est une culture pour le bureau pays de l'OIT à Madagascar. Ce projet prend en compte les femmes et les personnes handicapées qui pour la plupart travaillent dans la chaîne des valeurs du coton.

D'abord au niveau de la conception du projet VZF, la question du genre est clairement prise en compte à travers les indicateurs qui indiquent, pour ceux qui le nécessitent la ventilation par sexe des données relatives à la participation aux différentes activités du projet telles que les formations, les sensibilisations, etc.

Ensuite, dans la mise en œuvre, le taux de participation des femmes aux différentes formations et autres activités du projet tourne autour des 50% et parfois plus comme indiqué dans les points ci-dessous :

En juin 2021, l'équipe du projet, en étroite collaboration avec les spécialistes de l'OIT de Genève (LABADMIN-OSH), de Pretoria et d'Abidjan, et en collaboration avec le ministère du Travail, le ministère de la Santé publique, des ONG et le bureau de l'OMS à Madagascar ont formé 57 médecins du travail (31 femmes) de 11 services sur la SST, y compris le VIH et la COVID-19 ;

De décembre 2020 à septembre 2021, le projet a amélioré la capacité de 302 employeurs et travailleurs (126 femmes) et de leurs représentants relativement aux stratégies d'atténuation de la COVID-19 ;

6.7 Autres thèmes transversaux.

Pour ce qui concerne le tripartisme et le dialogue social, le CCTP rassemble toutes les parties prenantes, dans la mise en œuvre et le suivi du projet, il discute de tous les aspects du projet à travers un forum de discussion tripartite.

Au titre des effets liés au changement climatique : Le BIT a réalisé une étude sur l'exposition des travailleurs aux effets des intrants et produits chimiques utilisés dans la chaîne des valeurs du coton, dans le but d'apporter des réponses adéquates à travers le projet en introduisant, par exemple, l'approche de l'agriculture verte. Cependant, les conclusions de cette étude ne sont pas encore partagées aux différentes parties prenantes, et aucune décision n'a été encore prise pour des actions spécifiques en faveur des travailleurs.

Quelques séances de sensibilisation concernant l'utilisation des pesticides et les conséquences sur leur santé ont été réalisées dans les plantations de coton pour des agriculteurs. Le projet avait prévu de réaliser des sensibilisations à grande échelle en faveur des agriculteurs pour l'adoption de l'approche verte. Le but est de leur éviter une exposition aux effets pervers des produits chimiques utilisés. Bien avant le no cost extension du projet, des fonds étaient dédiés à la mise en œuvre de ces activités, malheureusement ces fonds ont été réaffectés à d'autres activités. Pourtant des incidents liés au travail des agriculteurs sont signalés ou constatés sur le terrain. Il est donc important que ces fonds soient ramenés pour servir à la mise en place de l'emploi vert dans le domaine de l'agriculture.

6.8 Conclusion générale.

La mise en œuvre des activités du projet VZF avance bien, globalement, et bénéficie du soutien total du backstopping du projet et celui du bureau pays de l'OIT à Antananarivo.

Pour ce qui concerne la pertinence, le projet VZF répond bien aux priorités du gouvernement malgache en matière de santé et sécurité au travail. Il s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la santé et la sécurité au travail, Sécurité + Santé pour Tous qui apporte une perspective globale et des solutions locales pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Il est également en adéquation avec les besoins et les attentes des parties prenantes de la chaîne de valeur du textile. A travers ses objectifs, le projet répond aux besoins des travailleurs de l'informel et du formel.

Le cadre des résultats du projet VZF Madagascar est mieux élaboré conformément aux exigences de la gestion axée sur les résultats : les relations de causes à effets entre ses différents composants, c'est-à-dire les liens entre les activités, les résultats et les objectifs sont assez claires. Cependant les indicateurs du projet ne sont pas directement intégrés dans le PRODOC pour faciliter la lecture et la compréhension de la logique du projet. Cependant les indicateurs du projet ne sont pas directement intégrés dans le PRODOC pour faciliter la lecture et la compréhension de la logique du projet à partir d'un document unique.

Concernant la performance et l'efficacité il est bon de noter que le projet est sur la bonne voie avec des résultats globalement satisfaisants. Sur les 39 indicateurs dont dispose le projet, 18, soit 46% sont entièrement achevés, 12 soit 31% sont en cours

de réalisation et 09 soit 23% sont au stade zéro. Certains acquis clés comme la réforme du code du travail malgache incluant le volet SST, la mise en place d'une taskforce inspecteurs du travail feront tache d'huile dans la vie de la nation et laissent entrevoir un impact considérable et durable.

Cependant des retards sont à déplorer dans la mise en œuvre de certaines activités clés du projet. Par exemple, la mise en relation avec les multinationales qui opèrent à Madagascar n'est pas encore effectif et constitue un blocage dans le travail avec les bénéficiaires finaux du projet.

L'évaluation de l'efficacité financière s'est faite en termes d'allocation, de mobilisation et d'exécution des ressources. Le taux d'utilisation actuel du budget est de 70.53%.

Les fonds sont mis à disposition du projet à temps mais restent insuffisants pour couvrir l'ensemble des activités du projet. Le projet a soutenu la politique nationale en matière de SST, notamment l'élaboration du nouveau code de travail malgache qui inclut la SST, chose qui nécessite des fonds additionnels pour sa mise en œuvre et sa vulgarisation.

Le projet a acquis certains résultats qui constituent un impact réel et durable, notamment le renforcement de capacités institutionnelles à travers i) la contribution à la révision du code travail qui inclut désormais la SST dans sa globalité, ii) l'appui au processus de ratification des conventions 155, 161 et 187 du BIT portant sur la SST, par le gouvernement malgache iii) l'inclusion de la SST dans la stratégie du gouvernement et iv) l'appui aux interventions de la Task-force SST composée de 12 inspecteurs du travail chargé de former leur pairs à l'échelle nationale.

L'impact sera réel et durable si une ligne budgétaire est dédiée au niveau étatique pour assurer la vulgarisation et la mise en œuvre intégrale du nouveau code du travail.

7 Leçons apprises (LA) et bonnes pratiques (BP).

7.1 Bonnes pratiques (BP).

BP 1. Chaque projet mis en œuvre par le BIT à Madagascar associe les journalistes regroupés au sein du Réseau des Journalistes Spécialisés en Emploi et Travail (RJSET), ils forment un réseau d'une soixantaine de professionnels formés sur l'emploi et le travail et participent au projet. Dans le cadre de ce projet, les journalistes ont assisté à des séances de sensibilisation des agriculteurs dans les plantations de coton sur les effets néfastes et les conséquences de l'utilisation des pesticides sur leur santé. Une couverture médiatique a été faite, une vidéo de la sensibilisation produite et relayée par des différents médias, chose qui a permis de toucher un grand nombre de personnes.

BP 2. Les approches hybrides (participation en ligne et en présentiel) aux différentes formations adoptées par le BIT dans la période de la Covid19 a favorisé une grande participation des parties prenantes à ces formations.

BP 3. A l'instar du projet VZF, d'autres projets du BIT mis en œuvre à Madagascar ont intégré certains aspects et font la promotion de la SST. Bien au-delà de ces projets, l'équipe du projet VZF organise des séances de formation et anime des

séances de sensibilisation des bénéficiaires et/ ou le personnel d'autres projets du BIT comme, par exemple HIMO Bâtiments sur les questions de la SST, permettant ainsi de sensibiliser de manière plus large et harmonisée les mandants nationaux sur ces questions.

7.2 Leçons apprises

LA 1. La formation des inspecteurs du travail par leurs pairs contribue durablement à l'appropriation et à l'encrage de la SST dans les entreprises au niveau national : Le Projet a formé et équipé, lors de la phase précédente, un noyau d'inspecteurs du travail sur la question de la SST, ceux-ci ont entamé le processus de formation de leurs pairs pour couvrir à long terme, l'ensemble des inspecteurs du travail sur le territoire national. Depuis 2019, à la suite de la mise en place du plan stratégique d'intervention, les inspecteurs effectuent des visites pour vérifier et promouvoir l'application de la SST dans les entreprises.

8 Recommandations (Rec) pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires

Rec 1. Maintenir et spécialiser la taskforce. Etendre la Taskforce aux autres secteurs d'activité du pays et spécialiser des membres pour intervenir sur des aspects spécifiques tels que les risques chimiques, le travail des enfants, la formalisation des emplois etc. Le BIT a formé, équipé et accompagné techniquement un noyau d'inspecteurs du travail comme formateurs pour assurer la formation de ses pairs sur la SST au niveau national. Pour une réponse durable d'une envergure nationale, le BIT et ses mandants devraient élargir et étendre les actions de cette taskforce aux autres aspects et secteurs d'activités sensibles au niveau national. *(BIT et mandants, bailleurs) ; Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources*

Rec 2. Accélérer le processus d'implication des multinationales qui opèrent à Madagascar dans la mise en œuvre de la SST. Ces multinationales qui opèrent dans le domaine du textile ciblent particulièrement les bénéficiaires finaux qui constituent l'un des maillons essentiels de ce projet, alors que les activités clés avec ces multinationales ne sont pas encore effectives sur le terrain. Considérant le temps restant pour le projet relativement court, l'équipe du projet doit considérer la mise en œuvre de ces activités en faveur des bénéficiaires finaux sous ce volet comme une priorité. *(BIT et mandants) ; Priorité élevée, Durée court terme, Faibles ressources.*

Rec 3. Renforcer le budget relatif à l'adoption de l'approche verte dans le domaine de l'agriculture. Le projet avait prévu de réaliser des sensibilisations à grande échelle en faveur des agriculteurs pour l'adoption de l'approche verte. Le but est de leur éviter une exposition aux effets pervers des produits chimiques utilisés. Bien avant le no cost extension du projet, des fonds étaient dédiés à la mise en œuvre de ces activités, malheureusement ils ont été réaffectés à d'autres activités. Pourtant des incidents liés au travail des agriculteurs sont signalés ou constatés sur le terrain. Il est donc important que ces fonds reviennent à la mise en place de l'emploi vert dans le domaine de l'agriculture. *(BIT et mandants, bailleurs) ; Priorité élevée, Durée moyen terme, Faibles ressources.*

Rec 4. Accorder une rallonge d'au moins un an à la vie du projet. Tenant compte de la quantité et de la qualité des activités à réaliser, notamment la mise en place de l'approche verte et l'implication des multinationales dans le processus de la SST pour

couvrir les bénéficiaires finaux, auxquels s'ajoutent les effets de la pandémie du covid19 qui continue de sévir, il est souhaitable que la durée de vie restant du projet qui est de 08 mois (au moment de la rédaction du rapport), soit rallongée d'au moins un an pour espérer atteindre les résultats escomptés du projet. *(BIT et bailleurs) ; Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources.*

Rec 5. Renforcer les capacités des points focaux des syndicats CTM sur la SST. Les points focaux au niveau des syndicats CTM ont besoin d'un renforcement de capacité organisationnelle et institutionnelle pour qu'ils puissent aligner leur vision par rapport aux missions qui leur sont assignés, consolider leurs actions et conforter la cohésion des membres du CTM pour pérenniser leurs activités. *(BIT et mandants) ; Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources.*

Rec 6. Mettre en place un mécanisme de gestion des connaissances liées au projet. Au niveau central, une plateforme de gestion des connaissances. Cependant au niveau de Madagascar, le projet ne semble pas avoir développé une stratégie de gestion des connaissances. **Il est donc recommandé que le projet, à Madagascar, procède à la mise en place d'une approche qui permette de collecter et de stocker les leçons apprises, les bonnes pratiques et autres enseignement clés issues de la mise en œuvre à des fins d'utilisation futures. Cela pourrait induire l'exploitation des rapports d'avancement et d'évaluation pour extraire ces éléments cités plus haut. Autrement, les réunions et autres interactions avec les bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre pourraient constituer des occasions pour collecter et stocker les connaissances.** *(BIT et mandants, bailleurs) ; Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources.*

Rec 7. Créer une ligne budgétaire dédiée à la vulgarisation et la mise en œuvre du nouveau code de travail incluant la SST. Le BIT devrait demander un engagement financier durable du gouvernement pour la vulgarisation et la mise en œuvre du nouveau code du travail, notamment le volet SST pour la suite du projet. Une ligne budgétaire devrait donc être créée au niveau du ministère du travail pour supporter ces actions. *(BIT et gouvernement, bailleurs) ; Priorité élevée, Durée moyen terme, faibles ressources.*

Rec 8. Mettre à disposition des fonds additionnels pour couvrir l'ensemble des activités du projet. Les fonds sont mis à disposition du projet mais restent insuffisants pour couvrir l'ensemble des activités du projet. Le projet a soutenu la politique nationale en matière de SST, notamment l'élaboration du nouveau code de travail malgache qui inclut la SST. L'élaboration et la mise en œuvre d'une telle politique demande l'inclusion d'activités connexes et l'expertise externe, cela n'a pourtant pas été entièrement pris en compte dans le budget initial du projet. *(BIT et gouvernement, bailleurs) ; Priorité élevée, Durée moyen terme, ressources moyennes.*

Annexe 1. Termes de référence

Termes de Référence pour l'Evaluation à mi-parcours interne du projet Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar - Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro)

Code du projet	MDG/19/51/MUL
Durée du projet	33 mois, janvier 2020- septembre 2022
Couverture géographique	Madagascar
Donateur	Fonds fiduciaire multi-donateurs
Budget	1 million USD
Période de l'évaluation	Septembre – Octobre 2021
Equipe technique de gestion du projet	CO-Antananarivo
Unité de backstopping technique du projet	LABADMIN/OSH
Type d'évaluation	Evaluation interne à mi-parcours
Gestionnaire de l'évaluation	TILLIER Justine

Bref rappel sur le projet et son contexte

Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la santé et la sécurité au travail [Sécurité + Santé pour Tous](#) qui apporte une perspective globale et des solutions locales pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Dans ce cadre et grâce au financement apporté par le [Fonds Vision Zéro \(VZF\)](#) qui porte ses efforts sur les chaînes mondiales d'approvisionnement, l'OIT a procédé à une [analyse](#) approfondie des facteurs incitatifs et contraintes conditionnant l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la filière du textile de Madagascar. Cette analyse, réalisée dans le cadre d'une [première phase du projet](#), a fait émerger un certain nombre de défis et d'opportunités pour l'amélioration de la SST dans la chaîne. Sur cette base, le projet travaille avec les acteurs et institutions nationales, régionales et sectorielles pour promouvoir la santé et la sécurité pour l'ensemble de ses travailleurs.

Stratégie de mise en œuvre

Le projet fait suite à une première phase pilote, financée par la France dans le cadre du VZF, lors de laquelle une analyse approfondie des contraintes et des facteurs incitatifs pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la filière

du textile de Madagascar avait notamment été réalisée. Les résultats de cette analyse approfondie ont ensuite servi à la rédaction de recommandations concrètes visant à améliorer la SST dans l'ensemble de la chaîne. Ces recommandations ont été ensuite validées par tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement au premier trimestre 2019 et concernaient entre autres : la sensibilisation des travailleurs, le renforcement des connaissances des personnels d'encadrement en matière de SST, la mise en œuvre de mesures de prévention concrètes sur les lieux de travail, la coordination des interventions entre les acteurs impliqués dans la promotion de la SST, etc.

De nombreuses activités ont été mises en œuvre durant la première phase du projet pour donner effet aux recommandations. Plusieurs résultats ont été atteints à savoir : mise en place d'une Task Force de 12 inspecteurs du travail (dont 2 directeurs) en 2018, suivi d'une formation de terrain sous forme de visite d'étude à La Réunion ensuite d'une formation professionnalisante sur le contrôle des chantiers du BTP ; renforcement du module de formation de l'ENAM sur la SST (passage de 24 à 36 heures de formation) ; sensibilisation des organisations de travailleurs (Conférence des travailleurs de Madagascar -CTM) et d'employeurs (Groupement des entreprises franches et partenaires - GEFP) sur l'importance de la SST ; évaluation participative des services de santé au travail suivant les dispositions de la convention n°161 de l'OIT, etc.

Dans la seconde phase, le projet renforcera les interventions déjà menées afin d'améliorer durablement la sécurité et la santé au travail et promouvoir une culture de prévention dans la filière textile à Madagascar. Le projet s'approchera des multinationales ayant des opérations et/ou s'approvisionnant à Madagascar en vue de les informer sur la situation des travailleurs, notamment concernant leur sécurité et leur santé et d'améliorer leurs politiques et pratiques en matière de SST. Les interventions viseront aussi le renforcement des cadres normatif et institutionnel sur la SST afin d'accroître la conformité avec le code du travail et les normes internationales du travail en la matière. Il s'agira également de démultiplier les sensibilisations et les formations initiales pour faire de la SST une priorité pour le secteur. Le projet apportera notamment un appui pour la mise en place et/ou la redynamisation des comités sécurité et santé au travail (CSST). Des interventions spécifiques seront menées pour renforcer la gestion de la SST dans la filière du coton.

D'une façon générale, le projet favorisera le dialogue entre les donneurs d'ordre, les institutions malgaches et les partenaires sociaux et appuiera la mise en œuvre d'actions concertées.

Les objectifs du projet et résultats attendus

A long terme, l'objectif est de réduire durablement le nombre de décès, d'accidents du travail et de maladies professionnelles et de créer une culture de prévention dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar.

Au niveau mondial (objectif 1), le projet travaille avec les multinationales ayant des opérations et/ou s'approvisionnant à Madagascar pour qu'elles améliorent leurs politiques et pratiques en matière de SST tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Au niveau institutionnel (objectif 2), le projet travaille à la

ratification et à la mise en œuvre effective des Conventions de base de l'OIT en matière de SST ; à l'amélioration de la coordination entre les différentes institutions en charge de la promotion de la SST ; à renforcer la capacité des partenaires sociaux à promouvoir la SST ; à faciliter l'accès des travailleurs de l'économie informelle aux services de santé au travail et à renforcer les capacités de l'inspection du travail et de la magistrature à faire respecter le droit du travail. Au niveau des interventions spécifiques dans le secteur textile (objectif 3), le projet favorise la mise en œuvre de mesures de gestion de la SST sur les lieux de travail ; appuie les employeurs et les travailleurs dans la mise en œuvre de mesures de prévention et forme les agriculteurs pour mettre en place des pratiques agricoles plus vertes et plus sûres. Le tableau ci-après présente les résultats attendus par objectif.

Objectifs immédiats	Résultats attendus
OI 1. L'environnement mondial pour la promotion de conditions de travail sûres et salubres dans le secteur textile est amélioré	1.1. –Les entreprises multinationales opérant et/ou s'approvisionnant à Madagascar sont davantage engagées à accroître la conformité avec les normes de SST
OI 2 : Les cadres nationaux pour remédier aux déficits en matière de SST et faire appliquer les lois sur la SST dans la chaîne d'approvisionnement du textile sont renforcés	2.1. La ratification et mise en œuvre effective des trois Conventions de base en matière de SST sont promues
	2.2. : La capacité de l'inspection du travail pour améliorer le respect du droit du travail dans la filière textile, notamment en matière de SST, est renforcée
	2.3. : La capacité de la magistrature à statuer sur les affaires relevant du droit du travail est améliorée
	2.4. : Les travailleurs de l'économie informelle ont accès à de meilleurs services de santé au travail
	2.5. Les institutions nationales et régionales ayant pour mandat de promouvoir la SST sont mieux coordonnées
OI 3 : Les mécanismes visant à améliorer la SST sur le lieu de travail dans le secteur textile sont améliorés	3.1. : Les capacités des acteurs clés de la filière sont renforcées afin de promouvoir la SST aux stades de la production du coton
	3.2. : Les employeurs et les travailleurs sont en capacité de prendre des mesures visant à la promotion de la SST dans les usines textiles
	3.3. : Les agriculteurs du coton sont formés pour mettre en place des pratiques agricoles vertes, plus productives et durables

Résultats clés rapportés par le projet jusqu'à juillet 2021

Les principaux résultats atteints entre janvier 2020 et juillet 2021 sont les suivants :

- Renforcement du cadre normatif en matière de sécurité et santé au travail. Une évaluation des écarts entre la législation nationale en matière de SST et les conventions de base de l'OIT (n° 155, 161 & 187) a été réalisée. Le rapport de

l'évaluation a été validé au cours d'un atelier organisé en avril 2021 et qui a regroupé 71 participants (29 femmes). Les résultats ont permis au projet de contribuer à la révision du Code du travail malgache. Le nouveau document élaboré au cours d'un atelier de consultation nationale intègre des dispositions renforcées et alignées aux conventions n°s 155, 161 et 187. Un atelier national pour la promotion de ces instruments a également été organisé en avril 2021.

- Renforcement des capacités des organisations représentatives des employeurs. 98 participants (30 femmes en présentiel) représentant 30 entreprises membres du GEFP ont été formés sur la sécurité et la santé au travail Intégrant un module spécifique sur la reponse à la COVID-19 en milieu de travail. Un plan d'actions a été adopté pour renforcer les capacités d'intervention du GEFP en matière de SST.
- Renforcement des capacités des organisations représentatives des travailleurs. 93 participants issus de centrales syndicales membres de la Conférence des travailleurs de Madagascar (CTM) ont reçu une formation sur la SST (Notamment dans le contexte actuel de la COVID-19). Un plan d'actions de la CTM pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail, la gestion de la crise sanitaire et la promotion de la culture de prévention a été adopté en décembre 2020. La mise en œuvre de ce plan d'actions a conduit à l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des travailleurs sur la SST. Le plan validé par la CTM sera mis en œuvre par l'Institut national du Travail (INTra).
- Mise en œuvre d'une planification stratégique de l'inspection du travail dans le textile. L'inspection du travail a effectué des visites de contrôle auprès de 113 entreprises du textile pour renforcer l'application des mesures de SST sur les lieux de travail dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Les interventions menées entre décembre 2020 et juin 2021 ont permis de sensibiliser 651 et 131 travailleurs sur diverses thématiques liées à la SST (évaluation des risques, comité SST, document unique d'évaluation des risques, etc.). Les inspecteurs du travail ont également formulé des recommandations aux employeurs afin d'améliorer les pratiques et la conformité aux normes de SST en vigueur.
- Renforcement des capacités d'intervention des inspecteurs et contrôleurs du travail. Le projet a soutenu le renforcement, par mutualisation, des capacités des inspecteurs et contrôleurs du travail sur le contrôle de la SST dans les chantiers de construction. 76 participants (40 femmes) issus de 9 régions et des directions centrales ont été formés sur les risques SST dans la construction, les méthodologies de contrôles/visites de chantiers, etc. Des visites de chantiers de construction (routes, infrastructures sportives, etc.) ont permis aux participants de mettre en pratique les connaissances reçues au cours des formations théoriques.
- Renforcement des capacités des médecins des services médicaux du travail. 57 participants (31 femmes) des SMT issus de 11 régions ont été formés sur la SST (évaluation des risques, comité SST, gestion du bien-être au travail, risques spécifiques, document unique, etc.), la riposte contre la Covid-19 et la prise en charge du VIH-SIDA en milieu de travail. Un plan d'actions dont la mise en œuvre vise à renforcer la contribution des médecins des SMT dans la promotion de la SST a été adopté.
- Signature d'un accord de partenariat entre l'OIT et l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM). Le projet VZF a conduit le processus

de révision de l'accord signé en 2013 entre l'ENAM et l'OIT et visant l'introduction des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail dans le programme de formation des Elèves stagiaires (inspecteurs du travail et des lois sociales). Le nouvel accord signé le 15 juillet 2021 intègre l'enseignement de la SST et d'autres thèmes pertinents liés au travail décent dans les programmes de formation des Elèves stagiaires ainsi que des auditeurs. L'accord sera mis en œuvre par le projet VZF.

- Don de kits protection et sanitaires dont :
 - o - 400 Masques en tissu, 12 gels désinfectant, 1 thermomètre frontal infrarouge, 4 Planners, 20 affiches COVID-19
 - o - 50 gilets de sécurité, 50 casques de sécurité, 50 chaussures de sécurité et 100 Masques en tissu pour les Inspecteurs du Travail et de Lois Sociales sortant 2021
- Deux Conférences effectuées concernant l': « IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'EMPLOI ET LES DROITS DU TRAVAIL » le jeudi 15 juillet 2021, destiné aux Auditeurs du Cycle Expertise de la Formation Continue et sur le : « COVID-19 ET LE MONDE DU TRAVAIL », le vendredi 16 juillet 2021 destiné aux Auditeurs du Cycle d'Approfondissement et du Cycle de Perfectionnement des Compétences de la Formation Continue de l'ENAM.

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la mise en œuvre du projet

La crise de la COVID-19 a débuté au même moment que le projet (premier trimestre 2020) et a conduit à l'annulation du lancement de haut niveau du projet ainsi qu'à un retard conséquent dans le recrutement du responsable technique/chef de projet qui a finalement pris ses fonctions au 1er novembre 2020. Afin d'atténuer l'impact de la crise, le coordinateur national et l'assistant administratif et financier ont travaillé en étroite collaboration avec les spécialistes techniques et les spécialistes de la gestion des programmes au siège de l'OIT pour faire avancer le travail autant que possible. Le projet a donné la priorité aux activités qui pouvaient être menées à distance, telles que la rédaction d'une analyse des lacunes législatives et la hiérarchisation des activités liées à la prévention et à l'atténuation de l'impact de la pandémie-par le biais de réunions en ligne et l'achat d'équipements pour l'inspection du travail afin qu'elle puisse mener à bien son travail dans le contexte de la crise sanitaire. En outre, le projet a récemment obtenu une extension de 9 mois pour mettre en œuvre l'ensemble des activités initialement prévu du projet.

Les autres projets du fonds Vision Zéro à Madagascar

Dans le cadre du projet « *Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel* » le gouvernement français finance une sous-action intitulée « Améliorer la sécurité et la santé des travailleurs dans la chaîne de valeur de la construction à Madagascar (VZF) » pour un montant de 500 000 EUROS (octobre 2020 - septembre 2022). Cette composante « construction » mise en œuvre dans le cadre du VZF est implémentée par la même équipe que le projet « textile », renforcée par une spécialiste technique en charge des questions relatives à la construction spécifiquement.

De plus, dans le cadre du projet global « *Protection des travailleurs du secteur de l'habillement : sécurité et santé au travail et aide au revenu en réponse à la pandémie* »

de COVID-19 » financé par le BMZ, un montant de 240,000 EUROS (septembre 2020 – octobre 2021) a été alloué à Madagascar pour la prévention de l'exposition au SARS-CoV-2 et la transmission de la COVID-19 dans les usines textiles et pour garantir la mise en place de politiques pour les futures épidémies. Au niveau national, cette composante est également mise en œuvre par la même équipe de projet.

Contexte de l'évaluation

L'évaluation au BIT a pour objectif la responsabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle est menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

Cette évaluation est conduite conformément à la politique du BIT en matière d'évaluation. En effet, tout projet doté d'un budget d'au moins 1 million de dollars US et de moins de 5 millions de dollars US est sujet à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale, dont l'une doit être interne. La présente évaluation à mi-parcours sera conduite par un évaluateur formé par EVAL comme évaluateur interne, appuyé par un consultant national et géré par la chargée de programme de l'équipe en charge des programmes et des opérations, avec le soutien technique du Senior Régional Monitoring and Evaluation Officer.

En particulier, cette évaluation suivra les directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats ; et la liste de contrôle 3 des Directives d'EVAL, intitulée « Préparation du rapport initial » ; Liste de contrôle 4 « méthodologies de validation » ; et liste de contrôle 5 « Préparation du rapport d'évaluation ».

Objet, champ et destinataires de l'évaluation

Objet de l'évaluation

En tant qu'évaluation à mi-parcours, cette évaluation doit notamment servir à obtenir une vue d'ensemble des progrès réalisés à ce jour et faire des recommandations constructives pour la suite du projet. En outre, le projet étant une continuation d'une première phase de mise en œuvre à Madagascar, l'évaluation devra identifier si le projet continue d'exploiter les réalisations, partenariats et relations passés et si le projet est capable d'amplifier ces résultats en termes d'échelle, de portée et de durabilité.

Plus spécifiquement, la présente évaluation à mi-parcours a pour objectifs de :

- Passer en revue la pertinence et l'adéquation de la conception du Projet ;
- Examiner les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats convenus ;
- Examiner la pertinence des stratégies, des partenariats et les contraintes à surmonter, pour contribuer de manière significative aux objectifs du Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous et à l'initiative VZF ;
- Identifier les défis majeurs, les forces et les faiblesses du Projet ;
- Identifier si le projet a adapté son action pour répondre aux défis posés par la pandémie de COVID-19

- Identifier si le projet a exploité les résultats et les partenariats obtenus lors de la première phase du projet ;
- Identifier les leçons apprises et bonnes pratiques et proposer des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du Projet VZF.

Champ de l'évaluation

L'évaluation de mi-parcours couvre l'ensemble des activités du projet financé par le fonds fiduciaire multi donateurs jusqu'à la date de l'évaluation. L'évaluation se focalise sur le projet *Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar - Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro)* (MDG/19/51/MUL) mais prend en considération, dans les éléments de contexte, les deux autres éléments de l'initiative VZF à Madagascar, la composante « construction » financée par la France et la composante « réponse à la COVID-19 » dans le secteur textile, financée par l'Allemagne.

Destinataires de l'évaluation

Les principaux destinataires de l'évaluation finale sont :

- Pour le BIT :
 - Le Bureau Pays de Madagascar,
 - Le Secrétariat du VZF et plus largement du programme phare Sécurité + Santé pour Tous basée au sein du service LABADMIN/OSH
- Pour le comité directeur du VZF
 - L'ensemble des membres du comité directeur du VZF et en particulier BMAS
- Pour les parties prenantes
 - Le Comité de pilotage du projet,
 - Au niveau des institutions publiques - le Conseil national du travail (CNT), la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales (DGTLS) du Ministère en charge du travail, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS), la Direction de la sécurité sociale au travail (DSST), l'Inspection du travail, l'Institut National du Travail (INTra), le Ministère de la Santé, l'Institut National de Santé Publique et Communautaire (INSPC) et les Services Médicaux du Travail (SMT) Inter-entreprises ou Autonomes d'Entreprise (SMIE et SMAE), le Comité interministériel du Coton (CIC), le Conseil Coton (CC), l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) et l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG).
 - La Plateforme intersyndicale dénommée la Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM) réunissant une dizaine de Confédérations syndicales, en particulier, la Confédération générale des syndicats de Madagascar (FI.SE.MA) et la Confédération chrétienne des syndicats malgaches (SEKRIMA), la Confédération nationale des Syndicat Malagasy Révolutionnaire (FISEMARE), le Tolon'ny Mpiasa-TM (Lutte des Travailleurs), l'Union des Syndicats Autonomes de Madagascar (USAM), etc.
 - Le Groupement des Entreprises Franches et partenaires (GEFP), qui est un groupement membre du Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM).

Critères et questions évaluatives

L'évaluation devra inclure l'ensemble des critères énumérés dans le guide de l'OIT en la matière. Les questions clés ci-après sont destinées à guider l'évaluateur dans la

collecte et l'analyse des informations, des conclusions et recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques. En concertation avec le Gestionnaire de l'évaluation, l'évaluateur pourra ajouter ou supprimer certaines questions qui ne seraient pas assez pertinentes dans le cadre de l'assistance technique du BIT pour la mise en œuvre du projet.

L'évaluation intégrera l'égalité des sexes et la non-discrimination en tant que préoccupation transversale dans tous ses produits et résultats. Cette question devrait être traitée conformément à la note d'orientation n ° 4 et à la note d'orientation n ° 7 d'EVVAL afin de garantir la participation des parties prenantes. En outre, elle devrait prêter attention aux questions liées au dialogue social, au tripartisme et aux normes internationales du travail et transition juste dans le contexte du changement climatique.

L'évaluation sera effectuée selon les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Conformément à l'approche axée sur les résultats appliqués par l'OIT, l'évaluation portera sur l'identification et l'analyse des résultats en abordant des questions clés liées aux préoccupations d'évaluation et à la réalisation des résultats/objectifs immédiats du projet en utilisant les indicateurs du cadre logique comme référence mais pas limiter à ceci.

Principales questions évaluatives

L'évaluateur doit examiner les questions clés suivantes :

h) Pertinence et adaptation stratégique du projet

- Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence avec l'initiative globale du VZF et le Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous ? Sont-ils complémentaires avec d'autres projets mis en œuvre dans le pays ?
- Les objectifs, produits et activités du projet se basent-ils sur les résultats obtenus lors de la première phase du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la réalisation des résultats des PPTD, des PNUAD/UNDAF, du Programme et budget de l'OIT et de l'Agenda du travail décent à Madagascar ?
- Les produits du projet répondent-ils réellement aux besoins des populations cibles

i) Validité de la conception

- Dans quelle mesure les mandants tripartites ont-ils été consultés et impliqués
- La conception du projet était-elle en adéquation avec les besoins des bénéficiaires directs et indirects ?
- Existe-t-il réellement une relation de causes à effets entre les activités, les produits et les objectifs immédiats, et entre ces objectifs immédiats et l'objectif de développement du projet ?
- Les résultats du projet ont-ils été alignés sur les priorités du Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous et de l'initiative VZF globale ?

- Les indicateurs de performance avec les niveaux de référence et les valeurs cibles ont-ils été clairement définis ? Les indicateurs sont-ils alignés avec ceux du Programme Phare et du VZF global ?
- Les questions transversales, notamment, les questions de genre, les normes internationales pertinentes, le dialogue social et la durabilité de l'environnement ont-ils été pris en compte ? Dans quelle mesure ?
- La conception du projet a-t-elle incorporé une stratégie de durabilité ?
- Compte tenu des résultats obtenus, la conception du projet était-elle réaliste ?
- Les hypothèses sous-jacentes à la logique interne du projet ont-elles été vérifiées ?

j) Performances et efficacité du projet

- Quels produits ont été réalisés et livrés à ce jour ?
- Dans quelle mesure ceux-ci contribuent-ils et comment aux résultats finaux escomptés ?
- Quel est le niveau de progrès vers l'atteinte des objectifs immédiats du projet ?
- L'avancement du projet par rapport aux résultats attendus est-il satisfaisant ?
- Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?
- Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?
- A ce jour, qu'est-ce qui peut être considéré comme succès ou échec à la lumière des interventions du projet ? quels facteurs y ont contribué ?
- A ce stade, y a-t-il des résultats inattendus positifs ou négatifs du projet ?
- Quelles sont les opportunités et les risques émergents identifiables à ce stade dans la stratégie actuelle de mise en œuvre du projet ?

k) Efficacité dans l'utilisation des ressources

- Les ressources (financières, humaines, matérielles, temporelles, information, etc.) ont-elles été allouées de façon stratégique et rationnelle pour assurer l'atteinte des résultats ? Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficace ?
- Dans quelle mesure la qualité et la quantité de produits réalisés par le projet sont-elles cohérentes avec les ressources consommées ?
- Les dépenses engagées sont-elles justifiées par rapport aux résultats et aux produits obtenus ?
- Les fonds ont-ils été débloqués et les activités produites à temps en conformité avec les normes de gestion ?
- Le projet a-t-il réussi à créer des synergies et à maximiser l'utilisation des ressources avec les deux autres composantes de l'initiative VZF à Madagascar ? avec d'autres initiatives/projets ?
- Le projet reçoit-il un soutien politique, administratif et technique suffisant de la part des partenaires nationaux ?
- Y a-t-il une bonne communication au sein de l'équipe du projet et entre l'équipe du projet et les différentes unités et services de l'OIT, en particulier au sein de LABADMIN/OSH ?

I) Orientation à l'impact et durabilité du projet

- Comment les considérations de durabilité ont-elles été prises en compte dans la mise en œuvre des activités du projet ?
- Dans quelle mesure les mandants tripartites et autres acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet pourraient s'appropriier les activités conduites et les produits obtenus à présent dans le cadre d'une stratégie de durabilité et de pérennisation ?
- Y a-t-il des tendances observées dans les changements d'attitudes, d'aptitudes, d'institutions, de conditions de vie, etc. qui peuvent être attribuées aux interventions du projet ?
- Quelle est la probabilité que les résultats du projet soient durables et puissent être maintenus ou reproduits par les bénéficiaires directs après la fin de l'assistance technique ?
- Quelles leçons apprises et bonnes pratiques peuvent être retenues dans l'état actuel de la mise en œuvre du projet pour être appliquées dans le futur et dans des projets similaires futurs ?
- Comment l'approche de durabilité du projet a-t-elle été affectée par la situation Covid19 dans le contexte des réponses nationales et comment le projet et les parties prenantes ont-ils réagi pour faire avancer l'appropriation des résultats du projet ?

Genre et non-discrimination

- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses actions les besoins et priorités en matière de genre et diversité ? Quel est le niveau d'implication des femmes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet ?
- Les bénéficiaires du projet profitent-ils équitablement aux hommes et aux femmes, ont-ils pu répondre aux besoins spécifiques des femmes, ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?
- Les outils développés par le projet intègrent-ils les questions de genre ?

Autres thèmes transversaux

24. Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ? Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?

Méthodologie de l'évaluation

En raison de la pandémie COVID-19 et de son impact sur le monde du travail, cette évaluation sera menée dans le contexte des critères et des approches décrits dans le *guide interne de l'OIT : Implications de COVID-19 sur les évaluations au sein de l'OIT : Guide interne sur l'adaptation à la situation*. Cette évaluation étant interne, un fonctionnaire du BIT formé en tant qu'évaluateur sera désigné comme évaluateur principal. En raison des restrictions de voyage et de l'absence de possibilité d'engagement en face à face avec le personnel du projet et les parties prenantes, l'évaluateur principal réalisera l'évaluation à distance avec l'appui du consultant national qui pourrait en cas de besoin réaliser des entretiens aux parties prenantes nationales y inclus des bénéficiaires finaux.

La méthodologie combinera les approches quantitatives et qualitatives à conduire suivant les deux éléments ci-après

Revue documentaire

Une revue documentaire analysera tous les documents fournis par la direction du projet et le personnel d'appui sur le terrain et au siège à Genève. La revue documentaire suggérera un certain nombre de constats initiaux qui à leur tour pourront mener à d'autres questions d'évaluation ou à revoir celles qui existent. Cela aidera à élaborer les outils d'évaluation qui devraient être finalisés en concertation avec le gestionnaire d'évaluation. L'évaluateur examinera les documents avant de procéder à tout entretien.

Entrevues avec le personnel du BIT et les bénéficiaires du projet

L'évaluation procédera à des entretiens de groupe et/ou individuels avec :

- Le personnel du projet
- Le personnel du bureau de l'OIT à Madagascar
- Le Secrétariat du VZF et les responsables du Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous à Genève
- Les spécialistes techniques en charge du suivi du projet
- Les parties prenantes du projet à Madagascar telles que listées dans la section « destinataires de l'évaluation »
- L'évaluateur pourra aussi s'entretenir avec le bailleur principal du Fonds : le Ministère du travail allemand (BMAS).

L'évaluateur principal procédera à des entretiens à distance pendant que le consultant national procédera à des consultations en présentiel (ou virtuel aussi si la situation du COVID 19 le demande) à travers des entretiens de groupe et/ou individuels.

Atelier de restitution et l'élaboration du rapport

Un atelier (physique/virtuel) avec les parties prenantes sera organisé pour présenter les résultats préliminaires et combler les lacunes en matière de données avec les principales parties prenantes, le personnel de l'OIT, le bailleur et les autres partenaires. L'atelier sera organisé par le projet sous la responsabilité technique de l'évaluateur principal au terme de la collecte des données sur le terrain.

A la suite de l'atelier de restitution, l'évaluateur principal élaborera le projet de rapport (voir ci-dessous pour les détails). Le projet de rapport fera l'objet d'un examen méthodologique par le gestionnaire de l'évaluation et, après les ajustements nécessaires, sera diffusé auprès des principales parties prenantes pour recueillir leurs contributions dans le but d'améliorer la qualité du rapport. Ensuite, le gestionnaire de l'évaluation consolidera les commentaires et les transmettra à l'évaluateur principal pour qu'il/elle élabore la version finale en tenant compte des commentaires ou en expliquant la raison pour laquelle il n'en tient pas compte, le cas échéant. Le rapport sera considéré comme finalisé à la suite de l'approbation de celui-ci par EVAL/BIT, ce qui consacrera la clôture du processus de l'évaluation.

Les livrables attendus de l'évaluation

Les livrables attendus pour cette évaluation sont :

- 1) Un rapport de démarrage de la mission rédigé suivant le « Checklist No. 3 Writing the inception report » précisant l'envergure de l'évaluation et les questions d'évaluation, la liste indicative des personnes à interviewer, décrivant de manière détaillée la méthodologie qui sera utilisée pour répondre aux questions d'évaluation y compris les outils d'évaluation, détaillant le plan de travail
- 2) Un rapport d'évaluation préliminaire (25 pages plus annexes) concis selon la structure proposée dans les lignes directrices d'évaluation de l'OIT et répondant aux différentes questions et précisions d'analyse citées ci avant.
 - Page de couverture avec les données clé du projet et de l'évaluation
 - Résumé exécutif
 - Acronymes
 - Description du projet
 - But, champ et clients de l'évaluation
 - Méthodologie utilisée et ses contraintes et limites
 - Résultats clairement identifiés pour chaque critère d'évaluation
 - Conclusions
 - Recommandations (8 recommandations pertinentes maximum ; préciser les destinataires des recommandations, le niveau de priorité (faible, moyenne, haute), l'implication temporelle (court, moyen, long terme), l'implication des ressources (faible, moyenne, haute
 - Leçons apprises et bonnes pratiques
 - Annexes (incluant les TdR ; la liste des personnes rencontrées ; la documentation consultée ; les tableaux des données complémentaires ; les questionnaires utilisés ; etc.).
 - Un résumé exécutif rédigé suivant le modèle BIT devra être annexé au rapport en vue d'une publication sur le site de l'OIT.
- 3) Un rapport final d'évaluation concis (maximum 25 pages) selon la structure proposée dans les lignes directrices d'évaluation de l'OIT.

Toutes les versions préliminaires et les résultats finaux, y compris les documents d'appui, les rapports analytiques et les données brutes devraient être fournis en version électronique.

Modalités de gestion, plan de travail et calendrier

Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera dirigée par un consultant préalablement formé comme évaluateur interne du BIT et sera assisté par un consultant national sur le territoire malgache. La personne en charge de l'évaluation aura la responsabilité du rapport de démarrage et du rapport d'évaluation.

Le gestionnaire de l'évaluation

L'évaluateur adressera son rapport au gestionnaire de l'évaluation (Justine Tillier tillier@ilo.org) et devra discuter de toutes les questions techniques et

méthodologiques avec elle en cas de besoin. L'évaluation sera réalisée avec le soutien logistique et des services complets du projet.

Plan de travail et calendrier

La durée totale du processus d'évaluation est estimée à 23 jours de travail pour l'évaluateur sur une période de 8 semaines à partir du 1 septembre 2021.

Chronogramme de l'évaluation

Phase	Tâches	Personne responsable	Délais	Nombre de jours de prestations pour l'évaluateur principal	Nombre de jours pour consultation national
01	• Préparation des TDR, consultation avec les parties prenantes clés	Gestionnaire de l'évaluation	juin 2021	0	0
02	• Identification d'un évaluateur Interne	Gestionnaire de l'évaluation	juin 2021	0	0
03	• Briefing avec l'évaluateur interne	Gestionnaire de l'évaluation	juillet 2021	0	0
04	• Commentaires des parties prenantes et intégration de leurs commentaires sur les TdR	Gestionnaire de l'évaluation et bureau pays	Du 23 Juillet 06 Aout	0	0

Phase	Tâches	Personne responsable	Délais	Nombre de jours de prestations pour l'évaluateur principal	Nombre de jours pour consultation national
05	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'offre de recrutement • Sélection du consultant national • Etablissement et signature du contrat 	Gestionnaire de l'évaluation Bureau pays et gestionnaire	Du 30 Juillet 13 Aout Du 16 au 20 Aout Du 23 au 3 septembre	0	0
06	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Conception des outils de l'évaluation sur la base de la revue documentaire • Préparation et soumission du rapport de démarrage de la mission 	Evaluateur principal	Du 14 octobre au 22 octobre	5 jours	2 jours
	Révision et approbation de la version finale du rapport de démarrage	Gestionnaire de l'évaluation	Du 25 au 30 octobre		
07	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations avec le bureau de l'OIT à Madagascar et les équipes de LABADMIN/OSH 	Evaluateur principal	1 au 12 novembre		

Phase	Tâches	Personne responsable	Délais	Nombre de jours de prestations pour l'évaluateur principal	Nombre de jours pour consultation national
	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation avec les institutions gouvernementales impliquées dans le projet • Consultations avec les partenaires sociaux (organisations des employeurs et organisations des travailleurs) • Consultations avec les bénéficiaires finaux du projet (travailleurs du secteur textile) 	Evaluateur principal	1 au 12 novembre	09 Jours	09 jours
08	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'atelier de restitution des résultats préliminaires • Atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation 	Evaluateur principal	Atelier - Tentative – 17/18 novembre	2 jours	1 jour
09	<ul style="list-style-type: none"> • Version préliminaire du rapport d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des consultations et de l'atelier de restitution 	Evaluateur principal	29 novembre	5 jours	2 jours
10	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation de la version préliminaire du rapport d'évaluation aux parties prenantes clés • Consolidation des commentaires des parties prenantes et envoi à l'évaluateur 	Gestionnaire de l'évaluation	2 décembre interne 17 décembre consolidés	0	0

Phase	Tâches	Personne responsable	Délais	Nombre de jours de prestations pour l'évaluateur principal	Nombre de jours pour consultation national
11	• Transmission des commentaires à l'évaluateur	Gestionnaire de l'évaluation	17 décembre	0	0
12	• Finalisation du rapport avec explications au cas où certains commentaires ne seraient pas pris en compte	Evaluateur principal	23 décembre	2 jours	1 jour
13	• Approbation du rapport et mise en ligne du rapport final	EVAL	Janvier	0	0
Total				22	15

Pour cette évaluation, la procédure de soumission des rapports/livrables est ainsi qu'il suit :

- Le consultant soumettra un rapport de démarrage de la mission rédigé suivant le « Checklist No. 3, Writing the inception » une semaine après le démarrage de la mission
- Un rapport d'évaluation provisoire au gestionnaire de l'évaluation

Le gestionnaire de l'évaluation fera parvenir une copie aux parties prenantes clés pour commentaires et correction factuelle qui ont auront deux semaines pour faire leurs commentaires ;

- Le gestionnaire de l'évaluation consolidera les commentaires et les enverra à l'évaluateur ;
- L'évaluateur finalisera le rapport en prenant en compte les observations jugées pertinentes et en fournissant le cas échéant une brève note expliquant pourquoi certains commentaires n'auraient pas été intégrés. Il/elle devra présenter son rapport final au gestionnaire de l'évaluation, une semaine après la réception des commentaires ;
- Le gestionnaire de l'évaluation transmettra le projet de rapport final au fonctionnaire d'évaluation ROAF qui le valide ;
- Le gestionnaire de l'évaluation transmettra officiellement le rapport d'évaluation au Bureau Régional
- La Bureau régional enverra le rapport à PARDEV et parties prenantes, inclus le bailleur

Budget

Le budget alloué à cette évaluation est entièrement pris en charge par le projet et son exécution est sous le contrôle du gestionnaire de l'évaluation et du bureau pays pour le recrutement du consultant national, les missions de terrain, l'organisation d'ateliers et de réunions de consultations avec les parties prenantes.

Pour l'évaluateur principal :

- Un forfait pour les appels téléphoniques

Pour le/la consultant(e) national(e) :

- Les frais de consultance pour le/la consultant(e) national(e), 15 jours ;
- Les frais de DSA au cours des missions de terrain (facultatifs),
- Les voyage sur le terrain (facultatifs).
- Un forfait pour les appels téléphoniques (facultatif)

A cela s'ajoutent les couts dédiés à la logistique pour l'organisation de l'atelier de restitution

Principales qualifications et expériences requises pour le poste de consultant(e) national(e)

- Bac + 3 en économie, en gestion de projet, en suivi et évaluation ou qualifications équivalentes ;
- un minimum de 3-5 ans d'expérience professionnelle, notamment comme membre d'équipe pour évaluer des initiatives internationales de développement, incluant les projets au sein des nations unies ou autres organisations internationales;
- Une bonne compréhension du mandat de l'OIT et du tripartisme ;
- Pas d'implication passée ou présente avec le projet, et ne pas avoir prospecté un emploi au sein du Projet ;
- Des connaissances sur certaines thématiques du Projet sont un atout ;
- Maîtrise du Français écrit et parlé, la connaissance de l'Anglais serait un atout.

Le consultant national est tenu de se conformer pleinement aux avis émis par le gouvernement, les Nations Unies et l'OIT concernant les voyages nationaux et la distanciation sociale.

Le contrat peut devoir être résilié prématurément s'il semble impossible que les produits livrables souhaités soient reçus/réalisés en raison des développements liés au COVID.

Les consultants sont également tenus de signer le code de conduite avec le document contractuel.

Annexe 2 : Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
<p>Pertinence, cohérence, et alignement stratégique du projet</p>	<p>Les objectifs, produits et activités sont –ils en cohérence avec l'initiative globale du VZF et le Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous ? Sont-ils complémentaires avec d'autres projets mis en œuvre dans le pays ? Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la réalisation des résultats des PPTD, des PNUAD/UNDAF, du Programme et budget de l'OIT et de l'Agenda du travail décent à Madagascar ?</p> <p>Les objectifs, produits et activités du projet se basent-ils sur les résultats obtenus lors de la première phase du projet ?</p> <p>Les produits du projet répondent-ils réellement aux besoins des populations cibles ?</p> <p>Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'alignement du projet aux objectifs du PPTD, du P&B ; - Degré d'alignement du projet à l'UNSDCF et aux ODD, - Degré de prise en compte des besoins des bénéficiaires - Degré d'alignement avec l'initiative VZF global - Lien avec les objectifs de la phase 1 - Alignement avec les besoins des populations cibles. - Alignement avec d'autres projets du BIT 	<ul style="list-style-type: none"> - PPTD et P&B - UNSDCF - ODD ; - Prodoc - Document initiative globale VZF 	<p>Revue documentaire Interview</p>

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
	complémentaires avec d'autres projets du BIT ou des autres partenaires au développement ?			
	Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration du projet, - Participations aux réunions de planification des activités, au suivi et évaluation, ainsi qu'aux ateliers - Appui technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'avancement ; - Snapshots report, - Plan de travail - Liste de présence 	<p>Revue documentaire</p> <p>Entretien</p>
Validité du projet	<p>Dans quelle mesure le cadre logique du projet est cohérent ? (Ex : les produits ont-ils un lien de causalité avec les effets, qui à leur tour contribuent à l'objectif de développement plus large du projet ? Le cadre des résultats est-il réaliste ? Les indicateurs et les objectifs du projet correspondent-ils logiquement à la chaîne de résultats ?) Les indicateurs de performance avec les niveaux de référence et les valeurs cibles ont-ils été clairement définis ? Les indicateurs sont-ils alignés avec</p>	<p>Niveau de cohérence de la chaîne de résultats</p> <p>Existence d'indicateurs de performance avec des niveaux de référence et cibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prodoc - Cadre des résultats 	<p>Revue documentaire</p> <p>Entretien</p>

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
	ceux du Programme Phare et du VZF global ?			
	La conception du projet a-t-elle pris en compte toutes les contraintes majeures pouvant entraver la mise en œuvre et les résultats du projet ? Sinon quelles sont ces principales contraintes non prises en compte et quelles stratégies mettre en place pour y faire face et améliorer les objectifs assignés au projet ?	Prise en compte des contraintes dans la conception du projet	Prodoc ; Interviews	Revue documentaire Entretiens Groupes de discussion (Focus groups)
	Le projet a-t-il considéré et intégré de manière réaliste les risques et hypothèses de son contexte ? Compte tenu des résultats obtenus, la conception du projet était-elle réaliste ?	Prise en compte des risques et hypothèses dans la conception du projet, Degré de réalisme	Prodoc Interview	Revue documentaire
Performances et	Dans quelle mesure les résultats et les objectifs sont-ils atteints ou sont-ils susceptibles de l'être à la fin du projet ?	Niveau de réalisation des activités et des extrants	Rapports d'avancement Interviews	- Revue documentaire ; - Entretiens

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
efficacité du projet	L'avancement du projet par rapport aux résultats attendus est-il satisfaisant ?	Qualité et quantité des résultats obtenus Degré de satisfaction	Interview Rapports d'avancement	- Revue documentaire ; - Entretiens
	Y a-t-il des résultats inattendus développés ? Pourquoi ?	Produits inattendus, voulus ou pas voulus engendrés par le projet Résultats initiales	Cadre logique ; Rapports d'avancement ; Interviews	- Revue documentaire ; - Entretiens
	Quels sont les facteurs de succès et obstacles que le projet a rencontrés durant sa mise en œuvre ? Comment le projet y a fait face ?	Facteurs de succès Défis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre et réponses apportées	Rapport d'avancement Interviews	- Revue documentaire ; - Entretiens
	Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?	Impact du Covid19 sur la mise en œuvre, Action prise pour mitiger l'impact	Rapports d'avancement Interviews	- Revue documentaire ; - Entretiens
	Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire	Prise de mesures pour faire face à une crise similaire au Covid19	Rapports d'avancement Interviews	- Revue documentaire - Entretiens
	Quelles sont les opportunités et les risques émergents identifiable à ce	Opportunités et risques identifiés	Rapports d'avancement Interviews	Revue documentaire Entretiens

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
	stade dans la stratégie actuelle de mise en œuvre du projet ?			
Efficiences des ressources utilisées	Les ressources (financières, humaines, expertises...) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l'atteinte des résultats et les produits en quantité et qualité appropriées aux besoins des groupes ciblés ? Les moyens mis à la disposition du projet sont-ils utilisés de façon efficiente ? Pourrait-on obtenir les mêmes résultats à un coût moindre ?	Taux d'exécution financière du projet -Clés de répartition des ressources du projet	Rapports d'avancement Budget du projet Interviews	Revue documentaire Entretiens
Efficacité du dispositif de gestion	Y a-t-il un backstopping adéquat pour le management du projet par le Bureaux pays, le Bureau régional et le siège du BIT sur les plans technique, programmatique, administratif et financier ? Le projet a-t-il réussi à créer des synergies et à maximiser l'utilisation des ressources avec les deux autres composantes de l'initiative VZF à	Compétences et qualification de l'équipe de gestion du projet, organigramme adéquat Synergie dans la mise en œuvre du projet et l'utilisation des ressources	Rapports d'avancement Budget Interviews	Revue documentaire Entretiens

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
	<p>Madagascar ? avec d'autres initiatives/projets ?</p> <p>Dans quelle mesure la qualité et la quantité de produits réalisés par le projet sont-elles cohérentes avec les ressources consommées ?</p> <p>Les dépenses engagées sont-elles justifiées par rapport aux résultats et aux produits obtenus ? Les fonds ont-ils été débloqués et les activités produites à temps en conformité avec les normes de gestion ?</p>	<p>Lien entre ressources utilisées et produits réalisés</p> <p>Cohérence des dépenses Délais de mise à disposition des fonds</p>		
	<p>Le projet reçoit-il un soutien politique, administratif et technique suffisant de la part des partenaires nationaux ?</p> <p>Y a-t-il une bonne communication au sein de l'équipe du projet et entre l'équipe du projet et les différentes unités et services de l'OIT, en particulier au sein de LABADMIN/OSH ?</p>	<p>Degré de collaboration des mandants, de coordination du projet</p> <p>Système de communication</p>	<p>Prodoc Rapport d'avancement Interview</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Entretiens</p>

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
Orientations sur l'impact et la durabilité du projet	Comment les considérations de durabilité ont-elles été prises en compte dans la mise en œuvre des activités du projet ? Quelles sont les mesures et actions déjà mises en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ? L'approche et les résultats du projet pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin du projet ?	Mesure d'appropriation et de pérennisation des acquis du projet	Rapport d'avancement Interview	Revue documentaire Entretiens
	Comment l'approche de durabilité du projet a-t-elle été affectée par la situation Covid19 dans le contexte des réponses nationales et comment le projet et les parties prenantes ont-ils réagi pour faire avancer l'appropriation des résultats du projet ?	Impact du covid19 sur la durabilité Action de mitigation mis en place	Rapport d'avancement Interview	Revue Documentaire. Entretiens
	Quelles leçons apprises et bonnes pratiques peuvent être retenues dans l'état actuel de la mise en œuvre du projet pour être appliquées dans le futur et dans des projets similaires futurs ?	Leçons apprises et bonnes pratiques	Revue documentaire Interview	Revue Documentaire. Entretiens

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
Genre et non-discrimination	Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées, préalablement identifiés ?	Mesures de prise en compte des questions du genre par le projet Niveau d'implication des populations vulnérables, des hommes et des femmes	Rapport d'avancement Interview	Revue documentaire. Entretiens
	Les bénéficiaires du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?	Bénéfice pour les hommes et les femmes, les personnes vulnérables	Rapports d'avancement ; Interview	Revue documentaire Entretiens
	Les partenaires ont-ils été sensibilisés et formés sur la problématique genre, jeunesse et personnes handicapées, en considérant les outils développés par les intégrés ?	Niveau de sensibilisation des parties prenantes sur la question du genre	Rapport d'avancement Interview	Revue documentaire Entretiens
Thèmes transversaux	Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ?	Participation des mandants et bénéficiaires à la vie du projet Respects des normes standards du travail Actions pris dans le cadre du changement climatique	Prodoc Rapport d'avancement Interview	Revue documentaire Entretiens

Critères d'évaluation	Sous Questions	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes de collecte.
	Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?			

Annexe 3 : Outils de collecte de données

Guide d'entretien – Equipe de gestion du projet et les mandants

I. Pertinence et validité du projet.

1. En quoi les objectifs et les résultats attendus du projet sont-ils en cohérence avec les priorités du Gouvernement malgache en matière de santé et sécurité au travail ? avec les priorités nationales de développement ?
2. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la réalisation des résultats du PPTD 2015-2019 de Madagascar, de l'UNSDCF 2021-2023, du Programme et budget 208-2019 et 2020-2021 de l'OIT et de l'Agenda du travail décent à Madagascar ?
3. En quoi les objectifs, produits et activités du projet sont-ils en cohérence avec l'initiative globale du VZF et le Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous ? Sont-ils complémentaires avec d'autres projets mis en œuvre dans le pays ?
4. En quoi les objectifs et les résultats prévus du projet sont-ils en adéquation avec les besoins et les attentes des parties prenantes de la chaîne de valeur du textile de Madagascar ?

Validité du projet.

5. Les mandants, les partenaires et les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la conception du projet et sont-ils impliqués dans son exécution ? Comment pensez-vous qu'on peut améliorer la participation de tous à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?
6. Existe-t-il une relation de causes à effets entre les activités, les produits et les objectifs immédiats, et entre ces objectifs immédiats et l'objectif de développement du projet ?
7. Les indicateurs de performance avec les niveaux de référence et les valeurs cibles ont-ils été clairement définis ? Les indicateurs sont-ils alignés avec ceux du Programme Phare et du VZF global ?
8. Existe-t-il des projets qui sont mis en œuvre ou qui sont en cours dans le pays avec des résultats similaires ? Si oui quels sont les liens avec ce projet ?
9. Quelles sont les principales contraintes et difficultés observées dans l'exécution, la coordination et la gestion administrative et financière du projet ? Quelles solutions ont été trouvées et comment pensez-vous qu'on puisse mieux adresser cette situation ?
10. Pensez-vous que les risques pouvant entraver la mise en œuvre et le succès du projet ont été identifiés dès la conception ? sinon quels sont les risques non identifiés et quelles mesures de mitigation ?

Performances et efficacité du projet

11. Selon vous quels sont les résultats clés obtenus ou qui sont susceptibles d'être atteint depuis le début du projet ? Etes-vous satisfaits des résultats obtenus ?
12. Selon vous quels sont les principaux facteurs qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats ?
13. Pouvait-on avoir des résultats encore meilleurs ? comment ?
14. Pensez-vous que le projet a connu des échecs qui ont impacté négativement l'atteinte de certains résultats ? si oui lesquels et comment peut-on améliorer pour atteindre ces résultats ?
15. Selon vous quels sont les défis majeurs auxquels le projet doit s'attaquer ?
16. Le projet respecte-t-il le chronogramme initial des activités ?
17. Qu'elle a été l'impact de la Covid19 sur la mise en œuvre des activités et la réalisation des résultats ? Comment le projet a pu faire face à cette situation ?
18. Selon vous quelles ont été les leçons et meilleurs pratiques dans le processus de conception et de mise en œuvre du projet
19. Pour la suite du projet que recommanderez-vous à l'équipe du projet et ses partenaires pour améliorer la mise en œuvre et atteindre les résultats ?

Efficience dans l'utilisation des ressources

20. Que pensez-vous des ressources (humaines, matérielles, financières mises à la disposition du projet, sont-elles suffisantes et permettront de réaliser les résultats ?
21. Dans quelle mesure la qualité et la quantité de produits réalisés par le projet sont-elles cohérentes avec les ressources consommées ?
22. Les fonds ont-ils été débloqués et les activités produites à temps en conformité avec les normes de gestion ?
23. Quelles sont les principales contraintes et difficultés observées dans l'exécution, la coordination et la gestion administrative et financière du projet et les solutions mises en œuvre ?

Efficacité du dispositif de gestion

24. Y a-t-il une division et une compréhension claire des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes clés (BIT, les mandants) ?
25. Y a-t-il des dispositions adéquates de gouvernance mises en place et les mandants tripartites sont-ils engagés dans la conception, le suivi et la mise en œuvre du projet ? expliquez
26. Quelles sont les contraintes et difficultés observées dans le partenariat développé dans le cadre de ce projet ? Comment peut-on améliorer cela ?
27. Y a-t-il un facteur interne ou externe qui influence positivement et ou négativement la collaboration dans la gestion du projet ?
28. L'équipe de gestion a-t-elle mis en place un système de suivi adéquat qui recueille des informations utiles sur les résultats ? si oui comment fonctionne-t-il ?
29. Y a-t-il une bonne communication au sein de l'équipe du projet et entre l'équipe du projet et les différentes unités et services de l'OIT, en particulier au sein de LABADMIN/OSH ?

-

Orientations vers l'impact et la durabilité du projet

30. Quels sont les principales actions ou stratégies mises en place pour assurer l'appropriation et la durabilité des acquis du projet ?
31. Quels changements significatifs constatez-vous dans la vie des bénéficiaires, des institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du projet ?
32. Quelles sont, selon vous, les améliorations et ajustements/adaptations qu'il convient de faire afin que l'offre du projet rencontre mieux les besoins et les attentes des partenaires et des bénéficiaires et que le projet ait plus d'impact ?
33. L'approche et les résultats du projet pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin du projet ? expliquez
34. Quelles sont vos propositions et recommandations pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires ?
35. Pensez-vous que le projet a eu un quelconque impact aux niveaux national, et local ?

Genre et non-discrimination

36. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses actions les besoins et priorités en matière de genre et diversité ? Quel est le niveau d'implication des femmes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet ?
37. Les bénéficiaires du projet profitent-ils équitablement aux hommes et aux femmes, ont-ils pu répondre aux besoins spécifiques des femmes, ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?
38. Les outils développés par le projet intègrent-ils les questions de genre ?

Autres thèmes transversaux

39. Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ? Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?

Entretien/ focus group avec les autres parties prenantes ou bénéficiaires au niveau local.

1. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins et attentes des bénéficiaires et du pays. La qualité de l'offre.
2. Adéquation (quantité et qualité) des efforts déployés pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail (SST) dans la filière du textile de Madagascar.
3. Les impacts positifs des actions et réalisations du projet. Exemples concrets/témoignages.
4. Les impacts négatifs des actions et réalisations du projet. Exemples concrets/témoignages.
5. La durabilité des résultats du projet.
6. Implication dans la conception et la mise en œuvre du projet.
7. La qualité des rapports avec les partenaires de mise en œuvre et avec l'EGP.

8. Le feedback et plaintes adressés au projet et aux partenaires d'exécution et traités ou non traités.
9. Les améliorations et ajustements/adaptations qu'il convient de faire afin que l'offre du projet rencontre mieux leurs besoins et attentes

Guide d'entretien – Partenaire Technique et Financier

1. En quoi les objectifs et les résultats attendus du projet sont-ils en cohérence avec les priorités du Gouvernement malgache et des parties prenantes de la chaîne de valeur textile à Madagascar et dans le monde ? l'initiative globale du VZF et le Programme Phare Sécurité + Santé pour Tous ?
2. En quoi les objectifs et les résultats attendus du projet sont-ils en adéquation avec la vision globale de l'OIT/votre organisme ?
3. Les partenaires du projet ont-ils été impliqués dans la conception du projet et sont-ils impliqués dans son exécution ?
4. Quelles sont les principales contraintes et difficultés observées dans l'exécution, la coordination et la gestion administrative et financière du projet et les solutions mises en œuvre ?
5. Estimez-vous que la communication avec l'équipe de projet et les parties prenantes sur sa mise en œuvre était-elle suffisante ?
6. Quelle est votre satisfaction vis-à-vis des résultats actuels du projet ?
7. Avez-vous des craintes quant à la réussite ou non du projet ?
8. Le projet respecte-t-il le chronogramme initial de mise à disponibilité des fonds
9. Pensez-vous que le projet a eu un impact sur la disponibilité des emplois et l'employabilité au niveau local, aussi bien chez les réfugiés que les communautés hôtes ?
10. Pensez-vous que les résultats/acquis du projet vont perdurer ?
11. Quelles sont, selon vous, les améliorations et ajustements/adaptations qu'il convient de faire afin que l'offre du projet rencontre mieux les besoins et les attentes des partenaires et des bénéficiaires et que le projet ait plus d'impact ?
1. Existe-t-il une stratégie de sortie ?
12. Quelles sont vos propositions et recommandations pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires ?
13. Seriez-vous prêt à soutenir et/ou à financer un projet similaire ?

Les observations sur le terrain ne sont pas encore pertinentes pour cette fois-ci car les premières actions réalisées par le projet est en général portées sur les sensibilisations et formations des inspecteurs de travail.

Annexe 4. Liste de participants

	Nom	Organisation/fonction	Contact
	M.Jerson Razafimanantsoa	Ministère du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales / Directeur Général du Travail et des Lois Sociales	iersitls@yahoo.fr +261348077545

Mme Hanitra Fitiavana Razakaboana,	Ministère du travail / Directrice Régionale du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales Analamanga	hanitra.razakaboana@gmail.com +26134 07 506 26
Mme RAJOELY Miamina Harilanto	Ministère du travail / Directrice de la Sécurité Sociale des Travailleurs	rajoelimiamina@gmail.com dsstmintrav@gmail.com (pour envoi questionnaire) +26134 05 427 77
Mme RABENIARY Maddy (PhD)	Organisation mondiale de la santé (OMS, Madagascar) / Public Health Specialist	maddyraben@gmail.com +261 34 52 503 56
Mme Béatrice Chan Ching Yiu	Groupement des Entreprises Frances et Partenaires (GEFP) /Vice-Présidente et Présidente de la Commission Sociale GEM	kingdeermadagascar@gmail.com * +261 33 11 886 66
Mme EVA RAZAFIMANDIMBY	GEFP/ Directeur Exécutif	directeurexecutif@gefp.mg +261 34 07 326 39
M Botoudi Emi Henri	Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM) / Coordonnateur Général	rbotoudi15@gmail.com +261 34 64 847 20
Dr Holy RABAMIHOATRA	Organisation Sanitaire Tananarivienne Inter-entreprise (OSTIE)/ Chef service de la médecine du travail	holy.rabemihoatra@ostie.mg +261 32 03 028 42
M. RABETAHIANA Pascal Pierrot	Ecole nationale d'administration de Madagascar (ENAM) / Directeur Général	rbthpascal@yahoo.fr +261 34 01 151 43
Mme Marie Agnès Anona	Ecole nationale d'administration de Madagascar (ENAM) / Directeur du Développement et du Partenariat	agnesanona@gmail.com +261 34 49 102 98
M. Randrianirainy heriniaina arsene	Institut National du travail (INTra)/ Directeur	raherico@yahoo.fr envoi mail pour autres informations +261 34 01 755 02
M. RAKOTOMALALA Yvan	Caisse nationale de prévoyance sociale (CNaPS) / Directeur des Actions et sensibilisations sociétales	yvan.rakotomalala@cnaaps.mg +261 332 03 652 43

Mme Maholy ANDRIANAIVO	Réseau des journalistes spécialisés en emploi et travail (RJSET) / Journaliste	mahholy@gmail.com +261 34 12 585 40
M. Zeze VELOMILA	Réseau des journalistes spécialisés en emploi et travail (RJSET) / Journaliste	jeanvelomila@gmail.com +261 34 39 310 30
M. RANDRIAMAROM ISANARIVO Fidelis	Plateforme nationale de l'économie informelle / Président (Ambositra)	+261 34 40 781 18 narivo2770@gmail.com
Dr RANZAFINDRAS OLO Tinasoa	Médecin-Chef de Fund Health Center (FUNHECE) Antananarivo	+261 34 17 083 26 drtianasoafunhece@gmail.com
Docteur Désiré RAKOTONIRINA	Chef de Département Technique de l'AMIT	+261 33 50 303 16 +261 20 22 303 83 rnirinar@gmail.com chef.deptech@amt.mg
Mme RATOANDROSO A Estelle Flavie	Consultant en Affaires RH et Juridiques	+261 34 77 678 26 resteflavie@yahoo.fr
Dr RAZAKAZAFY Rojo	Médecin du Travail de la SMIA, Antsirabe	rojo.razakazafy@gmail.com
M. RANDRIANASOL O José	Secrétaire Général du Syndicat FISEMA et Coordonnateur de la CTM	+261 34 04 172 97 jrandrianasolo@gmail.com
Mme. Laetitia Dumas	Team lead, Programme and Operations LABADMIN/OSH	dumasl@ilo.org
M. Frédéric Laisné Auer	Spécialiste Inspection du Travail, LABADMIN/OSH	laisneauer@ilo.org
Mme. Ana Catalina Ramirez	Spécialiste SST, LABADMIN/OSH	acramirez@ilo.org
Laura Riier	BMAS	Laura.Ritter@bmas.bund.de
Mme Nombana Razafinisoa	Bureau de Pays de l'OIT à Antananarive /Chargée de programme	razafinisoa@ilo.org +26134 05 156 81
Mme Emma Raboanaly	Bureau de Pays de l'OIT à Antananarive / Assistante à la communication et à l'information publique	raboanaly@ilo.org +261 34 05 102 69
M. Lauréat Rasolofoniarison	Projet VZF II/ Administrateur national de projet	rasolofoniarison@ilo.org +261 34 098 97
M. Bernard Foe Andegue	Projet VZF II / Chef de projet	foeandegue@ilo.org +261 34 49 053 98
Mme Anissa Rakotoarisoa	Projet VZF II / Coordonnatrice nationale de	rakotoarisoa@ilo.org +261 34 49 085

		projet en SST-BTP (observatrice)	
--	--	-------------------------------------	--

Anne 5 : Canevas des leçons apprises et bonnes pratiques

Canevas des leçons apprises

BIT, Canevas des leçons apprises (LA)

Titre du projet : Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar – Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro).

TC/SYMBOL : MDG/19/51/MUL

Nom de l'évaluateur : Pacome DESSERO/ Masy Andriamparanony

Date : November 2021 à Février 2022

Elements de (LA).	Texte
Brève description de la leçon apprise (lien vers une action ou une tâche particulière)	Leçons apprises 1 : La formation des inspecteurs du travail par leurs pairs contribue durablement à l'appropriation et à l'enracinement de la SST dans les entreprises au niveau national : Le Projet a formé et équipé, lors de la phase précédente, un noyau d'inspecteurs du travail sur la question de la SST, ceux-ci ont entamé le processus de formation de leurs pairs pour couvrir à long terme, l'ensemble des inspecteurs du travail sur le territoire national. Depuis 2019, à la suite de la mise en place du plan stratégique d'intervention, les inspecteurs effectuent des visites pour vérifier et promouvoir l'application de la SST dans les entreprises.
Contexte et conditions préalables connexes	La formation de l'ensemble des inspecteurs de travail de Madagascar est une condition pour un impact durable à une échelle nationale en matière de SST. La SST est désormais intégrée dans le code du travail qui devrait être mis en œuvre. Cependant les ressources et le temps du projet ne semblent pas suffisants pour couvrir la formation de tous les inspecteurs du travail du pays et ceux à venir. Le projet anticipe alors en formant un noyau d'inspecteurs de travail pour réaliser la formation de leurs pairs de manière continue et durable. Une telle activité de grande envergure et de longue durée doit être soutenue par un budget mis à la disposition du ministère du travail. Un plaidoyer devrait être fait à cet effet.
Utilisateurs ciblés Bénéficiaires	Le BIT et ses partenaires sociaux, plaidoyer à faire à l'endroit du gouvernement, accompagnement technique et matériel des formateurs.

Défis/ Leçons négatives - Facteurs de causalité	Le principal défi c'est la mise à disposition d'une ligne budgétaire de la part de l'Etat malgache pour soutenir la formation à grande échelle des inspecteurs du travail.
Succès / Aspects positifs - Facteurs causals	Un plan stratégique de travail des inspecteurs formateurs a été développé avec un début de mise en œuvre. Les formateurs ont déjà formé un grand nombre de leurs pairs et disposent de capacités techniques pour poursuivre leurs activités au niveau national.
Questions administratives de l'OIT (personnel, ressources, conception, mise en œuvre)	Le projet dispose de personnel et de ressources pour la mise en œuvre des activités de formation des inspecteurs. Cependant il faut des ressources additionnel et durables et un peu plus de temps pour mieux accompagner le processus de formation des inspecteurs du travail.

Canevas des bonnes pratiques

BIT, Canevas de Bonnes pratiques émergentes (BP)

Titre du projet : Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar – Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro)

TC/SYMBOL : MDG/19/51/MUL

Nom de l'évaluateur : Pacome DESSERO/ Masy Andriamparanony

Date: November 2021 à Février 2022

Eléments de BP	Texte
Résumé de la bonne pratique (lien avec le but du projet ou résultat spécifique, contexte, objectif, etc.)	Bonne pratique 1 : Chaque projet mis en œuvre par le BIT à Madagascar associe les journalistes regroupés au sein du Réseau des Journalistes Spécialisés en Emploi et Travail (RJSET), ils forment un réseau d'une soixantaine de professionnels formés sur l'emploi et le travail et participent au projet. Dans le cadre de ce projet, les journalistes ont assisté à des séances de sensibilisation des agriculteurs dans les plantations de coton sur les effets néfastes et les conséquences de l'utilisation des pesticides sur leur santé. Une couverture médiatique a été faite, une vidéo de la sensibilisation produite et relayée par des différents médias, chose qui a permis de toucher un grand nombre de personnes

Conditions pertinentes et Contexte : limites ou conseil en termes d'application et de répliquabilité)	Le réseau de journalistes travaille en étroite collaboration avec le bureau pays de l'OIT à Madagascar. Il participe aux activités des projets mis en œuvre au niveau national et fait la médiatisation des activités et produits desdits projets. Cette approche reste applicable dans d'autres pays où le BIT dispose de bureaux.
Etablir une relation cause-effet claire	Un partenariat formel est établi entre le bureau pays de l'OIT à Madagascar et le réseau des journalistes, pour que ceux-ci participent à certaines activités du BIT et fassent la médiatisation. C'est dans ce cadre que le ledit réseau des journalistes a participé aux activités du projet VZF, réalisé et relayé une vidéo à titre de sensibilisation du public.
Indiquer des impacts mesurables et les bénéficiaires cibles	Le contenu de la vidéo relayée porte sur les conséquences liées à l'utilisation des pesticides sur la santé des agriculteurs et les mesures pour éviter l'exposition à ces produits chimiques. Cette vidéo s'adresse particulièrement aux agriculteurs et contribue à prévenir les risques sanitaires liés à l'utilisation des produits chimiques.
Réplication potentielle et par qui	Cette approche de collaboration pourra être répliquée par les bureaux de l'OIT et leurs projets.
Liens avec les Objectifs à haut niveau du BIT (PPTDs, CPOs, Cadre stratégique du programme de l'OIT)	Lié au Résultat stratégique 7, Produit 7.2 et du ODD 8 cible 8.8
Autres documents ou commentaires pertinents	Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la santé et la sécurité au travail, Sécurité + Santé pour Tous qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs

BIT, Canevas de Bonnes pratiques émergentes (BP)

Titre du projet : Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar – Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro)

TC/SYMBOL : MDG/19/51/MUL

Nom de l'évaluateur : Pacome DESSERO/ Masy Andriamparany

Date : November 2021 à Février 2022

Éléments de BP

Texte

<p>Résumé de la bonne pratique (lien avec le but du projet ou résultat spécifique, contexte, objectif, etc.)</p>	<p>Bonne pratique 2 : Les approches hybrides (participation en ligne et en présentiel) aux différentes formations adoptées par le BIT dans la période de la Covid19 a favorisé une grande participation des parties prenantes à ces formations. BP 3. D'autres projets du BIT, comme celui de VZF construction et la riposte à la covid19, mis en œuvre à Madagascar ont intégré certains aspects de la SST. Bien au-delà de ces projets, l'équipe du projet VZF organise des séances de formation et anime des séances de sensibilisation des bénéficiaires et/ ou le personnel des autres projets du BIT sur les questions de la SST, permettant ainsi de sensibiliser de manière plus large et harmonisée les mandants nationaux sur ces questions.</p>
<p>Conditions pertinentes et Contexte : limites ou conseil en termes d'application et de répliquabilité)</p>	<p>Du fait de la crise de la covid19, le monde du travail a développé ou amélioré des outils et méthodes pour assurer la formation en ligne et à distance. Dans le cadre de ce projet, les formations organisées à la fois en présentiel et à distance ont favorisé la participation des personnes en grand nombre car le nombre de participant ne tenant plus compte du nombre de place disponible dans la salle ni des mesures barrières contre la covid19 instaurées. Cette technique vient également à bout des mesures barrières imposant un nombre très réduit de présence physique dans les salles de formation par exemple. Cependant une telle technique pourrait constituer une entrave à l'acquisition de compétences réelles pour les participants à distance qui forcément perdent toujours quelque chose par rapport à ceux qui sont en présentiel, même si cette technique est largement répliquable. Pour les formations pratiques, il est bon de privilégier les formations en présentiel.</p>
<p>Etablir une relation cause-effet claire</p>	<p>Les formations ont principalement visé les mandants et partenaires de mise en œuvre du projet. Ceux-ci disposent pour la plupart d'outils professionnels leur permettant de suivre les formations à distance sans crainte des mesures barrières contre la Covid19. Ceci a motivé leur participation aux différents ateliers.</p>
<p>Indiquer des impacts mesurables et les bénéficiaires cibles</p>	<p>Cela favorise l'acquisition de connaissances et de compétences par les mandants et partenaires et favorise leur participation et appropriation du projet.</p>
<p>Répliquabilité potentielle et par qui</p>	<p>Cette pratique est répliquable par les bureaux, programmes et projets du BIT, les mandants et les partenaires.</p>
<p>Liens avec les Objectifs à haut niveau du BIT (PPTDs, CPOs, Cadre stratégique du programme de l'OIT)</p>	<p>Lié au Résultat stratégique 7, Produit 7.2 et du ODD 8 cible 8.8</p>

Autres documents ou commentaires pertinents	Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Phare de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la santé et la sécurité au travail, Sécurité + Santé pour Tous qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs
--	---

BIT, Canevas de Bonnes pratiques émergentes (BP)

Titre du projet : Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar – Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro)

TC/SYMBOL : MDG/19/51/MUL

Nom de l'évaluateur : Pacome DESSERO/ Masy Andriamparany

Date : November 2021 à Février 2022

Éléments de BP	Texte
Résumé de la bonne pratique (lien avec le but du projet ou résultat spécifique, contexte, objectif, etc.)	Bonne pratique 3 : l'instar du projet VZF, d'autres projets du BIT, comme celui de VZF construction et la riposte à la covid19, mis en œuvre à Madagascar ont intégré certains aspects et font la promotion de la SST. Bien au-delà de ces projets, l'équipe du projet VZF organise des séances de formation et anime des séances de sensibilisation des bénéficiaires et/ ou le personnel d'autres projets du BIT comme, par exemple HIMO Bâtiments sur les questions de la SST, permettant ainsi de sensibiliser de manière plus large et harmonisée les mandants nationaux sur ces questions.
Conditions pertinentes et Contexte : limites ou conseil en termes d'application et de répliquabilité)	L'objectif principal du gouvernement malgache et aussi du projet VZF est que la pratique de la SST couvre l'ensemble des secteurs de travail, que le maximum de bénéficiaires soit touché et adopte des pratiques en matière de SST. Le projet à travers son approche qui consiste à former et sensibiliser des bénéficiaires au-delà des limites du projet, contribue fortement à atteindre cet objectif. C'est une approche facilement répliquable tant par le BIT que ses mandants dans n'importe quel contexte.
Etablir une relation cause-effet claire	Les formations et sensibilisation hors des limites du projet a permis d'étendre la connaissance et la pratique de la SST au niveau national.
Indiquer des impacts mesurables et les bénéficiaires cibles	Cela favorise l'acquisition de connaissances et la pratique de la SST par un plus grand nombre de bénéficiaire
Répliquabilité potentielle et par qui	Cette pratique est répliquable par les bureaux, programmes et projets du BIT, les mandants et les partenaires.

Liens avec les Objectifs à haut niveau du BIT (PPTDs, CPOs, Cadre stratégique du programme de l’OIT)	Lié au Résultat stratégique 7, Produit 7.2 et du ODD 8 cible 8.8
Autres documents ou commentaires pertinents	Ce projet s’inscrit dans le cadre du Programme Phare de l’Organisation internationale du Travail (OIT) sur la santé et la sécurité au travail, Sécurité + Santé pour Tous qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs